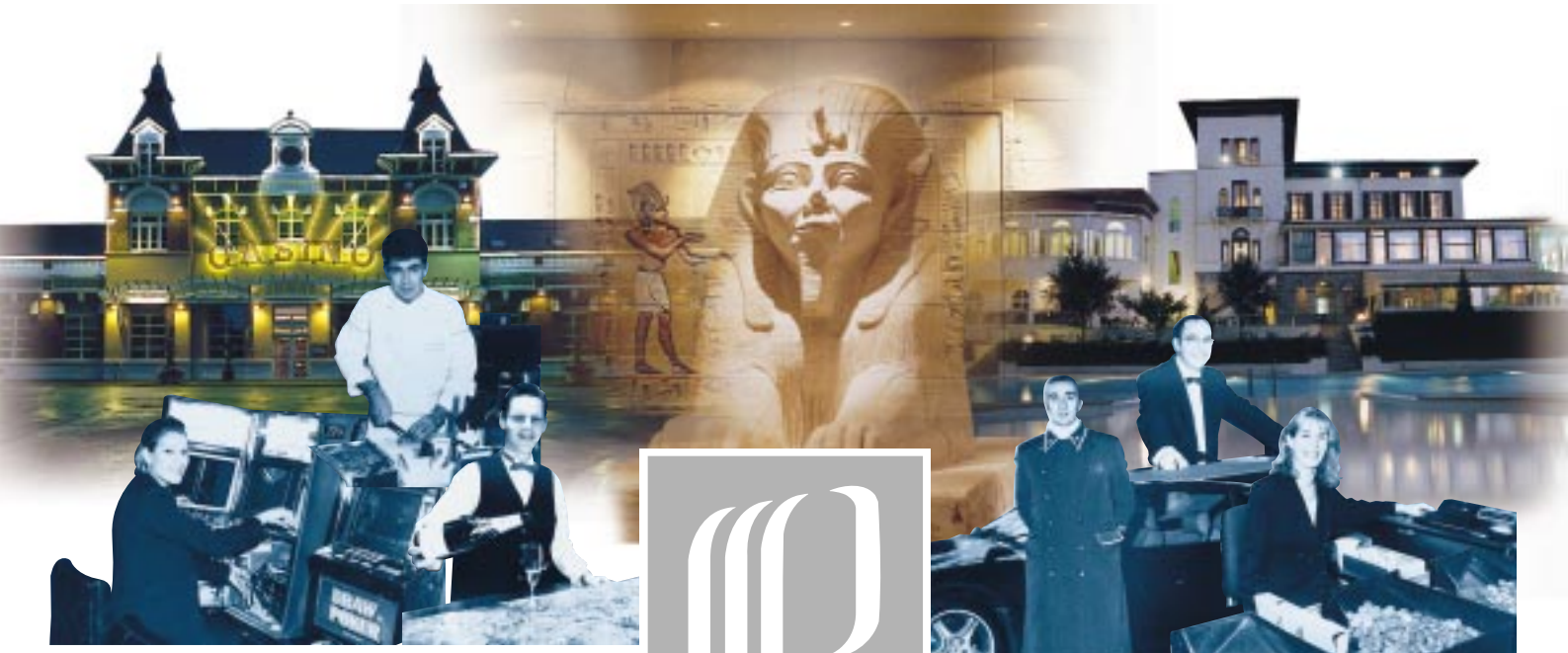
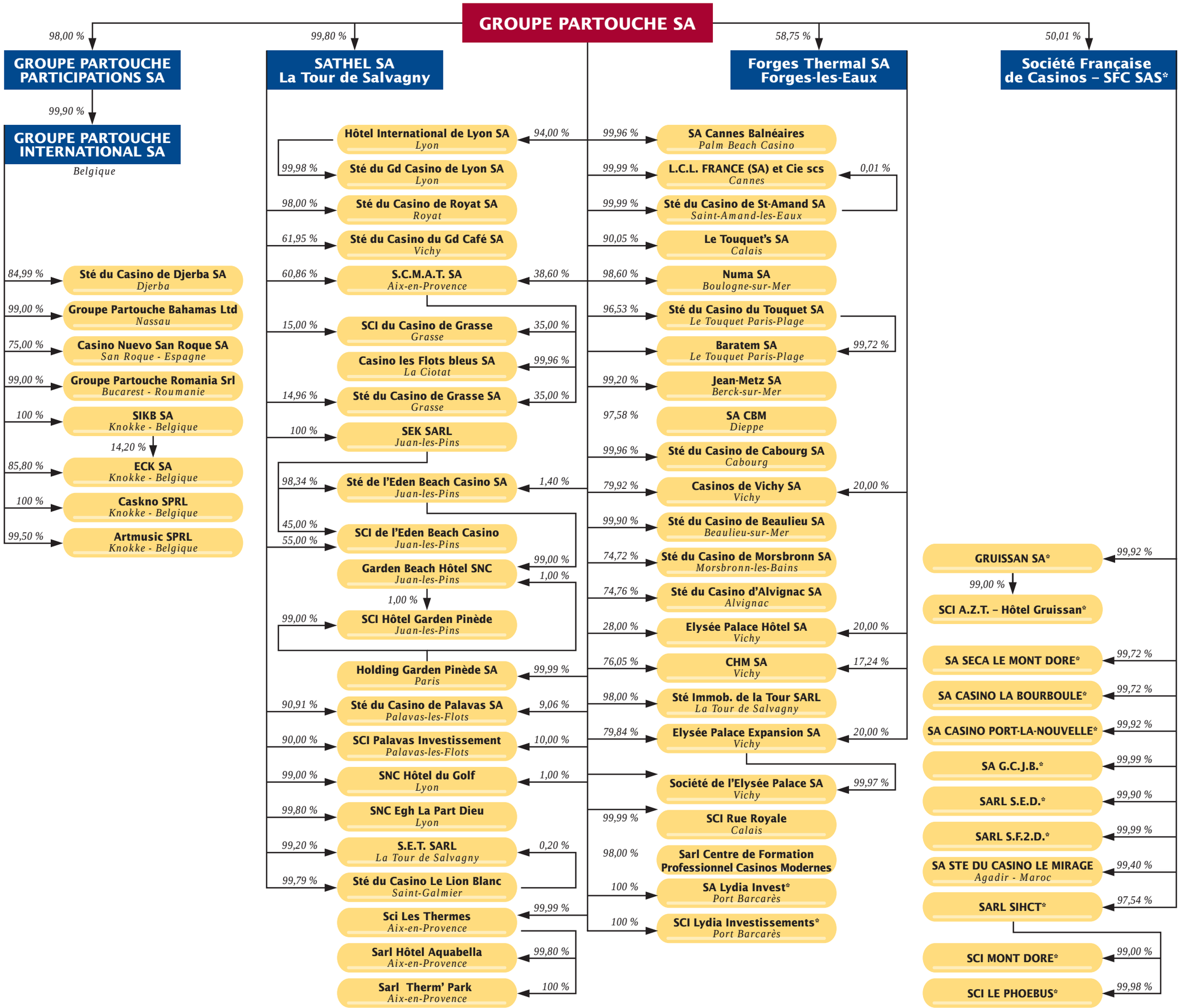


GROUPE
PARTOUCHE
CASINOS - HOTELS

RAPPORT ANNUEL

1999

Organigramme du Groupe Partouche au 18 février 2000



* Acquisitions postérieures au 31 octobre 1999

SOMMAIRE

Organigramme du Groupe	rabat
Profil	1
Message du Président du Conseil de surveillance	2
Message du Président du Directoire	4
Historique	6
Métier - Contexte	8
Chiffres clés	10
Faits marquants	12
Communication et Événementiel	14
La Bourse	16
Éléments financiers	17



CONSEIL DE SURVEILLANCE

ISIDORE PARTOUCHE
Président

MARCEL PARTOUCHE
Vice-président

MAURICE SEBAG
Membre

MAURICE PARTOUCHE
Membre

JACQUES PARTOUCHE
Membre

GASTON GHRENASSIA
Membre

DIRECTOIRE

HUBERT BENHAMOU
Président du Directoire

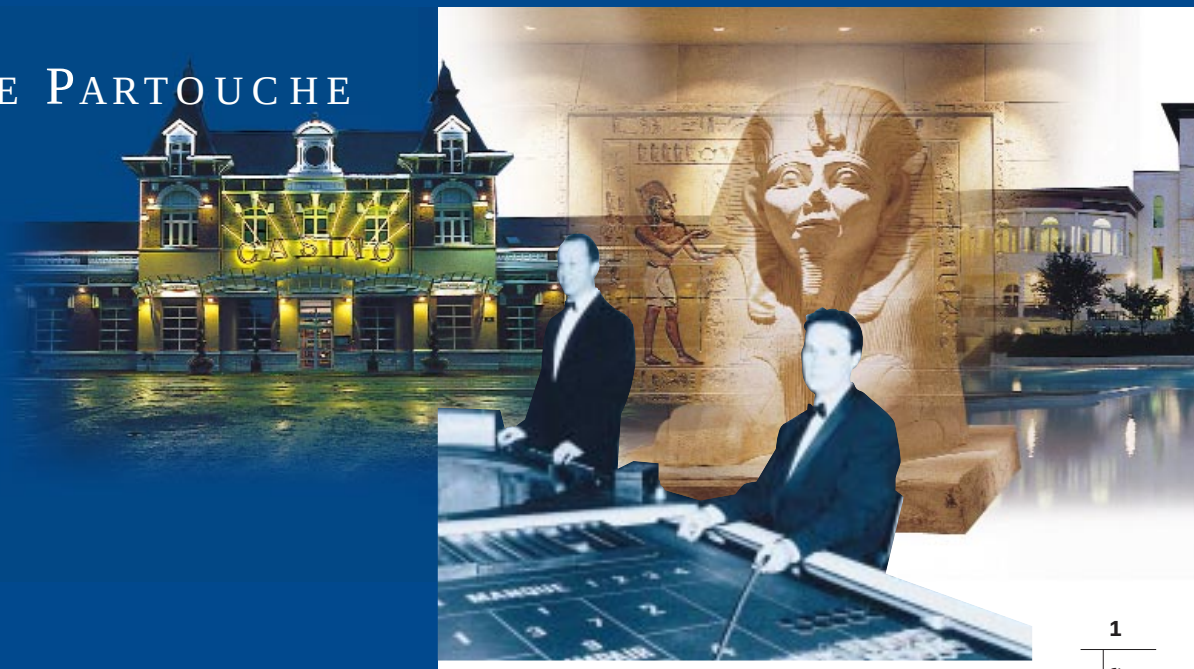
PATRICK PARTOUCHE
Directeur général

ARI SEBAG
Directeur général

RICHARD PARTOUCHE
Directeur général

KATY ZENOU
Directeur général

Le Groupe Partouche



Le Groupe Partouche va entrer dans le 21e siècle comme leader français du secteur des casinos, trente ans après sa création. Le Groupe Partouche comprend plus de trente établissements que son site Internet www.partouche.fr présente à son importante clientèle. Sa présence à l'étranger se développe et après la Belgique, le Maroc, la Tunisie, c'est aujourd'hui l'Espagne et la Roumanie qui l'accueillent. Groupe Partouche est coté au Premier Marché de la Bourse de Paris. Ses priorités, en France et à l'étranger sont d'amener à chacun, le rêve et le plaisir que seuls les casinos de tradition, peuvent dispenser.

Chiffre d'affaires

1,382
milliard de francs

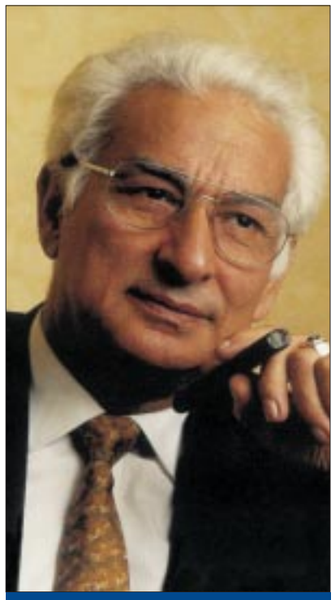
Résultat net consolidé

186,2
millions de francs

Effectifs

2 625
personnes

Message du Président du Conseil de surveillance



Isidore Partouche

Chers actionnaires, chers amis,

Oui, je suis fier de constater aujourd'hui que le Groupe PARTOUCHE est en tête des entreprises intervenant dans son secteur d'activité.

Je suis fier du travail accompli depuis trente ans pour obtenir ce résultat. Fier de l'enthousiasme et de la fidélité des femmes et des hommes qui se sont engagés autour de nous pour asseoir et développer les entreprises du Groupe.

Fier de la relation nouée dans nos établissements avec cette clientèle qui, année après année de fréquentation et d'assiduité, nous apporte son estime et souvent même son amitié.

Mais aussi fier de votre appui et de votre confiance.

Et je suis également assuré que nous saurons ensemble relever, pour gagner, les défis passionnants que nous offre, avec son chiffre magique, l'entrée dans le premier siècle d'un nouveau millénaire.

Depuis toujours, ma conviction a été que, pour réussir, nous devons bien sûr apporter à notre clientèle des réponses pertinentes, adaptées aux besoins nombreux, variés et quelquefois changeants qu'elle exprime. Mais plus encore, il faut agir à tout moment de façon conforme à l'exigence de qualité, de rigueur et d'engagement, de références et de valeurs élevées, que j'ai toujours placée au premier rang.

> « *je suis très fier de constater que le Groupe Partouche arrive en tête de son secteur économique.* »

J'aime ce Groupe pour la motivation sans faille de ses collaborateurs à travailler dans ce sens, et pour la vision unanime de ses dirigeants quant aux conditions à réunir pour en assurer le succès. J'ai confiance qu'ils continueront, demain et longtemps encore, à en exercer avec réussite le métier formidable et passionnant de procurer aux autres émotions, plaisir et bonheur.

Isidore Partouche

Message du Président du Directoire



Directoire

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Le Groupe Partouche commence les années 2000 en situation de leader français dans son secteur, couronnant ainsi 30 ans d'efforts. C'est une grande satisfaction ; elle nous confirme que la voie choisie par son fondateur était la bonne, et nous n'imaginons pas d'en changer.

Nous mettons en avant le respect et la satisfaction de notre clientèle. Pour cela, l'ensemble des collaborateurs de notre Groupe travaille sans relâche à améliorer le service rendu.

Groupe Partouche a prouvé sa volonté d'excellence, et cette stratégie emporte l'adhésion de nos partenaires comme la confiance des autorités de tutelle.

En 1999, nous avons ainsi vu notre parc de machines à sous autorisées croître, ce qui, dans le contexte restrictif que nous connaissons, révèle l'appréciation positive qui est portée sur la rigueur et l'efficacité de notre gestion par l'autorité de tutelle.

> *« Nous mettons en avant le respect et la satisfaction de notre clientèle. »*

C'est ainsi que le grand casino de Cabourg, dont la situation a longtemps été critique avant sa reprise par notre Groupe, dispose enfin des moyens de montrer à la clientèle ce qu'est le « petit plus Partouche ».

Nous avons continué de rénover et d'embellir nombre de nos établissements, qui jouent toujours plus activement le rôle de pôle d'animation que nous avons systématiquement mis en valeur.

À Lyon, nous avons achevé dans les délais prévus la construction de l'hôtel Hilton, conçu par Renzo Piano.

Cette année a vu aussi le Groupe Partouche poursuivre activement son expansion à l'étranger.

Tout d'abord, chez nos voisins espagnols, dans la zone du Sud andalou, où se côtoient les nationaux, les résidents de Gibraltar et les millions de visiteurs de toutes nationalités qui fréquentent une zone dont l'attrait touristique est l'axe majeur de développement. Le casino de San Roque est assuré, par son emplacement stratégique, d'y participer comme un acteur essentiel dans les années à venir, et de faire ainsi largement connaître notre vision personnelle du métier.

À Bucarest, nous avons tenu à répondre aux sollicitations de nos partenaires du groupe Hilton International, afin d'installer dans l'Hilton Athénée Palace, entièrement rénové, un casino répondant aux critères de haute qualité pour cet établissement phare de la ville.

> *« Cette année a vu aussi le Groupe Partouche poursuivre activement son expansion à l'étranger. »*

La Roumanie se trouve désormais éligible pour intégrer l'Union européenne, et nous ne doutons pas que, après les graves soubresauts que la région a connus, le développement pacifique permettra à sa grande et belle capitale de retrouver sa réputation et son attrait touristique.

Tout ce travail, qui se poursuivra et portera encore ses fruits dans les années à venir, nous a permis, au cours de l'exercice passé, de voir notre PBJ croître de 15,4 %.

Déjà supérieur à celui de la profession, ce résultat nous apparaît encore améliorable. Nous avons donc pris les décisions nécessaires dans ce sens, avec les encouragements de notre Conseil de surveillance et pour que notre gestion reste la plus efficace du secteur.

C'est pour tout cela que je vous remercie de continuer à nous accorder votre confiance.

Hubert Benhamou

HISTORIQUE



HISTORIQUE DU GROUPE

1973

Monsieur Isidore PARTOUCHE, rapatrié d'Algérie où il était radioélectricien concessionnaire de la société Philips, reprend, avec l'aide de ses frères et sœurs, le casino de Saint-Amand-les-Eaux, avec son établissement thermal et la source d'eau minérale.

Le redressement de ce casino, en grande difficulté, a été assuré avec succès en lui appliquant les recettes commerciales « familiales ».

1976

Rachat à M. Lucien Barrière du casino du Touquet, qui retrouve un niveau d'activité en rapport avec sa réputation ancienne.

1982

Création du casino de Calais (SA Le Touquet's).

1986

Acquisition du casino de Forges-les-Eaux, à 110 km de Paris, et ouverture du casino de Boulogne-sur-Mer.

1988

Rachat du casino de Dieppe.

En même temps, et jusque-là, monsieur PARTOUCHE a principalement consacré ses efforts aux activités d'embouteillage et de distribution d'eaux de marques (Amanda, Arline à Franconville, Eau d'Alet-les-Bains, Source Lucheux, Source Baudour en Belgique), l'activité casino restant secondaire puisque les activités embouteillage d'eaux de source nécessitaient des investissements et mobilisaient, à l'époque, l'essentiel des ressources de financement du Groupe.

1989

Désengagement progressif de l'activité eaux en faveur du secteur casino. Ce choix stratégique a permis de réaffecter l'ensemble des ressources dégagées dans le développement accéléré du secteur casino.

En 1989, les casinos de Fécamp, Bagnoles-de-l'Orne et ceux de Vichy rejoignent le Groupe.

1991

Les casinos du Groupe Partouche bénéficient enfin de leurs premières autorisations d'exploitation de machines à sous.

Cette année-là, le Groupe prend le contrôle du casino Lyon-Vert, à La Tour-de-Salvagny, et de ses filiales, les casinos de Saint-Galmier et de Juan-les-Pins.

1992

Le Groupe est choisi par les communes de Royat et de Chamalières pour rouvrir le casino de Royat.

Pour accroître les liquidités du Groupe investies à Lyon, les casinos de Fécamp et de Bagnoles-de-l'Orne seront cédés en 1992.

1994

Le Groupe Partouche prend le contrôle des casinos d'Aix-en-Provence et de La Ciotat puis, en décembre de la même année, il procède à l'acquisition du casino de Palavas.

1995

Prise de participation égalitaire dans le casino de Grasse, dont le groupe Boucau assume la gestion.

Le 29 mars 1995, la société Groupe Partouche SA est introduite au second marché de la Bourse de Paris (code Sicovam 5354), afin de renforcer l'image du Groupe, de consolider les positions acquises en France et de lui donner des moyens supplémentaires pour financer le développement de ses activités, notamment à l'étranger.

En septembre 1995 est négocié le rachat du prestigieux casino de la station belge de Knokke Le Zoute.

1996

Le Groupe Partouche rachète la participation minoritaire du groupe Générale des Eaux dans la société Fermière du casino municipal de Cannes, cotée au marché au comptant de la Bourse de Paris, qui exploite le casino Croisette, et contrôle la société de l'hôtel Majestic et le Gray d'Albion à Cannes.

Ouverture, en collaboration avec le Club Méditerranée, d'un premier casino à Agadir, au Maroc.

1997

Acquisition de l'hôtel 4 étoiles devenu Le Méridien-Garden Beach, cette opération assurant ainsi la réunion de l'ensemble immobilier et commercial du casino de Juan-les-Pins.

1998

En avril de cette année, le Groupe Partouche fête ses 25 ans et inaugure le Pasino de Djerba. Son concept original de centre d'animation avec casino a vocation d'apporter à cette perle du Sud tunisien une palette de distractions s'adressant à tous les publics et répondant à l'attente de ses très nombreux visiteurs.

En juin 1998, le Groupe rachète au groupe anglais London Clubs International le Carlton Casino Club à Cannes.

Le 2 novembre 1998, le Groupe Partouche rachète la participation de 99 % du groupe Vivendi dans la société Cannes Balnéaires, propriétaire du Palm Beach de Cannes, dans l'intention de rouvrir dès que possible cet établissement qui est resté dans les mémoires comme le plus prestigieux casino de France.

Le 2 novembre 1998, la valeur Groupe Partouche SA passe au premier marché de la Bourse de Paris, compartiment du règlement mensuel.

1999

Le 1er juillet, ouverture du Hilton de la Cité internationale de Lyon, qui accueillera le nouveau casino.

À l'étranger, axe prioritaire du développement du Groupe, le grand casino de San Roque en Andalousie, au pied de Gibraltar, a été inauguré le 23 juillet, et le Hilton Bucarest a été créé et inauguré par le Groupe Partouche le 23 octobre.

2000

Janvier : autorisation d'ouvrir le nouveau grand casino de Lyon, deuxième ville de France.

Le 18 février 2000, le Groupe Partouche a acquis 100 % du capital de la SCI Lydia Investissements, titulaire des droits immobiliers sur le navire Lydia au Barcarès (66), et de la SA Lydia Invest, exploitant les activités commerciales, titulaire d'un cahier des charges de casino, dans l'attente d'une autorisation ministérielle.

MÉTIER - CONTEXTE



LE MÉTIER

En France, les jeux autorisés sont les suivants :
Les jeux de table :

La roulette française, les roulettes anglaise et américaine, le black-jack, le baccara – chemin de fer et le trente et quarante (jeux de cartes) –, le craps (jeu de dés), la boule, le stud-poker de casino.

Les jeux automatiques :

Les machines à sous sont définies par la loi comme des appareils automatiques de jeux de hasard entrant dans les catégories dites « machines à rouleaux » et « jeux vidéo ».

Le Groupe dispose d'un parc important de machines à sous (2 050 machines au 31 octobre 1999 et 2 179 à ce jour).

Autres activités :

Outre ses activités de jeu, le Groupe Partouche réalise le reste de son chiffre d'affaires dans l'hôtellerie et la restauration, qui sont considérées comme des activités complémentaires et un moyen privilégié d'offrir à la clientèle les meilleures conditions d'accueil et d'hospitalité, qui contribuent ainsi à sa fidélisation.

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE TRÈS STRICT

En France, la tenue d'une maison de jeux de hasard est soumise à un régime d'interdiction, sous peine des sanctions pénales de l'article 410 de l'ancien Code pénal. La loi du 15 juin 1907, par dérogation à cette prohibition, autorise l'ouverture des casinos dans les stations balnéaires, thermales ou climatiques. La loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 étend cette autorisation aux villes principales d'une agglomération de plus de 500 000 habitants ayant des activités touristiques et culturelles particulières.

Les autorisations d'ouverture sont accordées par le ministre de l'Intérieur avec avis conforme du conseil municipal de la commune d'exploitation, après une enquête et en fonction d'un cahier des charges établi par la municipalité ; celle-ci délivre une concession d'exploitation à un établissement après respect de la procédure d'appel d'offres introduite par la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, dite « loi Sapin ».

Une Commission nationale des jeux, composée de hauts fonctionnaires (14) et d'élus (5), est chargée d'examiner les demandes d'autorisation et de renouvellement de jeux.

Un arrêté du ministère de l'Intérieur fixe la durée de la concession, les jeux autorisés et les conditions d'exploitation du casino.

Une autorisation peut être révoquée par le ministère de l'Intérieur en cas de non-respect du cahier des charges ou des dispositions de l'arrêté.

Les casinos ayant obtenu une autorisation doivent avoir un directeur et un comité de direction, qui sont responsables à titre personnel du respect de la réglementation et des stipulations du cahier des charges.

Le directeur responsable et les membres du comité de direction doivent être, au préalable, agréés par le ministère de l'Intérieur. En cas de retrait de cet agrément, ils ne peuvent plus poursuivre leurs activités.

Un agrément est également donné pour l'embauche de l'ensemble du personnel des jeux, dont les membres doivent être titulaires d'une carte professionnelle.

Chaque jeu fait l'objet d'une réglementation très précise.

Les prélèvements fiscaux

Le tarif du prélèvement progressif sur le produit brut des jeux dans les casinos est le suivant :

Produit brut des jeux				
10 %	 jusqu'à	380 000 F		
15 %	 de	380 001 F	à	750 000 F
25 %	 de	750 001 F	à	2 220 000 F
35 %	 de	2 220 001 F	à	4 125 000 F
45 %	 de	4 125 001 F	à	6 875 000 F
55 %	 de	6 875 001 F	à	20 625 000 F
60 %	 de	20 625 001 F	à	34 375 000 F
65 %	 de	34 375 001 F	à	48 125 000 F
70 %	 de	48 125 001 F	à	61 875 000 F
80 %	 au-delà de	61 875 000 F		

Ce barème progressif s'applique après abattement de 25 % sur le produit des jeux.

Les communes perçoivent un taux maximal de prélèvement de 15 % sur la même assiette que le prélèvement d'État. Le total des prélèvements de l'État et de la commune ne peut dépasser 80 %, la part de la commune s'imputant, le cas échéant, sur celle de l'État.

À cela s'ajoute un prélèvement fixe de 0,5 % au premier franc sur les jeux de table et de 2 % sur le produit des machines à sous.

Les machines à sous ont une obligation d'un taux de redistribution théorique légal de 85 % au minimum.

Les casinos bénéficient, pour les machines à sous, du phénomène du « glissement ». En effet, le prélèvement de l'État est calculé à partir du montant théorique que doit redistribuer la machine. Dans la pratique, la machine effectue une redistribution réelle légèrement inférieure à ce montant théorique, étant donné que les joueurs ne misent pas le maximum de pièces à chaque coup (paramètre pris en compte dans le calcul des taux de redistribution théorique).

La différence entre le montant théorique et le montant réel est appelé « glissement » ; il constitue un montant qui ne subit pas le prélèvement et qui est donc acquis en totalité pour le casino, mais soumis à l'impôt sur le bénéfice des sociétés.

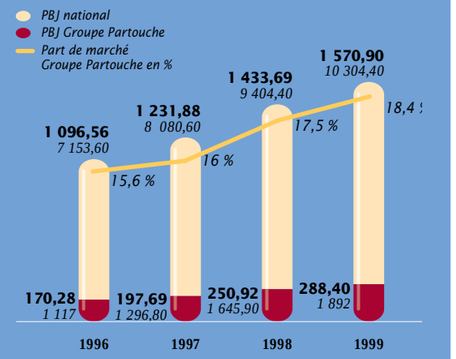
Les jeux, qui constituent l'essentiel de l'activité du Groupe Partouche SA, ne sont pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

En 1996 a été mise à la charge des casinos la contribution au remboursement de la dette sociale (dite CRDS) de 3 % sur le produit brut des jeux, suivie, en 1997, par la contribution sociale généralisée (dite CSG), égale à 3,40 % sur le produit brut des jeux des machines à sous. Cette CSG est portée, depuis janvier 1998, à 7,5 % et calculée désormais sur une assiette réduite à 68 % du produit brut des jeux des machines à sous.

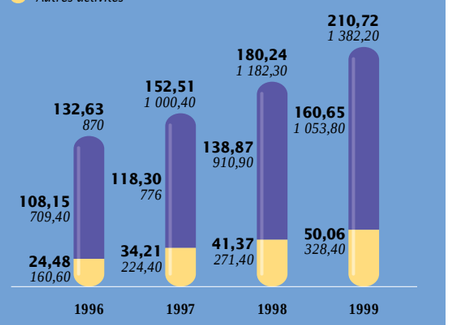
CHIFFRES CLÉS

ACTIVITÉ

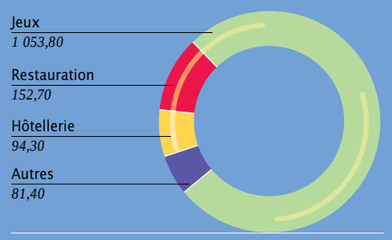
Produit brut des jeux (théorique)
en millions **d'euros** *et de francs*



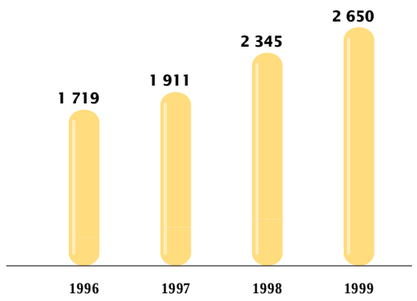
Chiffre d'affaires net consolidé
en millions **d'euros** *et de francs*



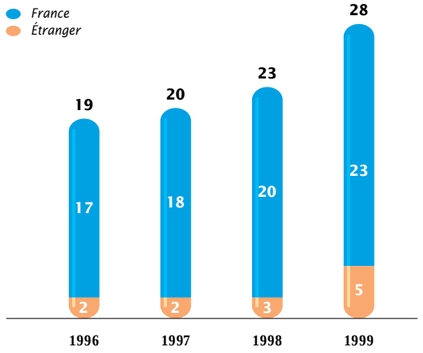
Chiffre d'affaires consolidé par secteur d'activité
en millions *de francs*



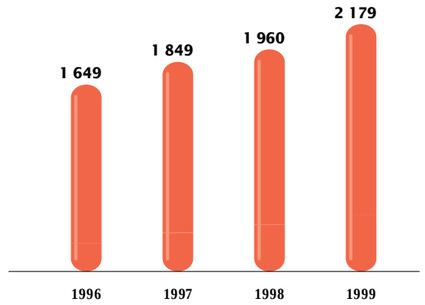
Effectifs du Groupe au 31 octobre 1999



Casinos en exploitation au 1er mars 2000

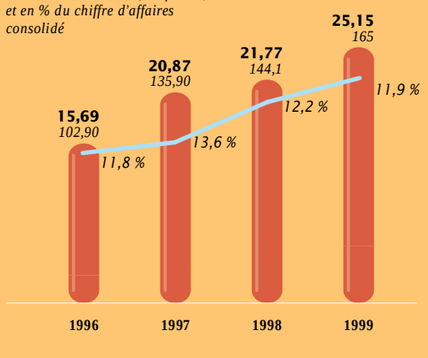


Machines à sous en France au sein du Groupe au 1er mars 2000

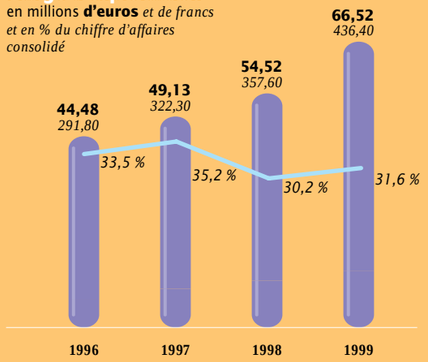


RENTABILITÉ

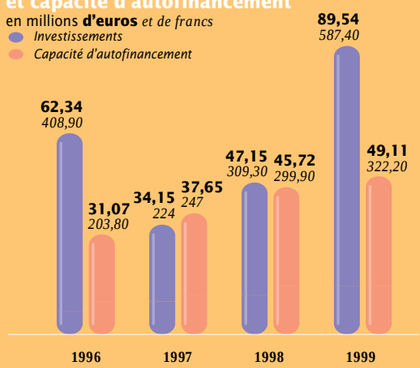
Résultat net consolidé part du Groupe
en millions **d'euros,** *de francs, et en % du chiffre d'affaires consolidé*



Marge d'exploitation
en millions **d'euros** *et de francs et en % du chiffre d'affaires consolidé*

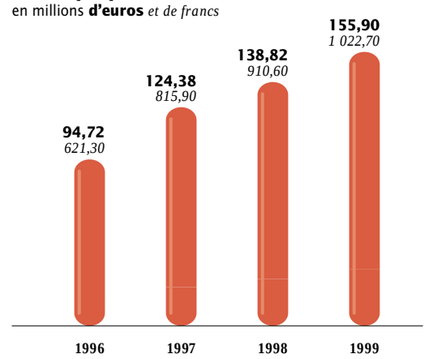


Investissement et capacité d'autofinancement
en millions **d'euros** *et de francs*

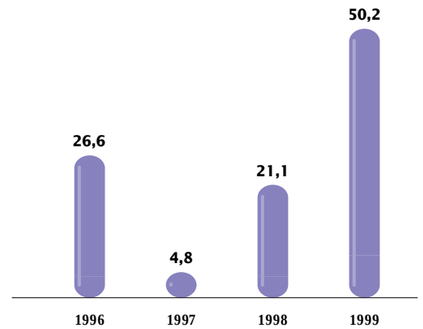


STRUCTURE FINANCIÈRE

Fonds propres
en millions **d'euros** *et de francs*



Endettement net sur fonds propres
en %



FAITS MARQUANTS



Mai

Dieppe

Une rénovation réussie pour le Casino, qui porte désormais les couleurs de « La Flibuste ».





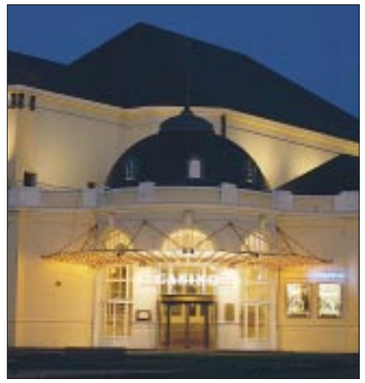
Juillet

Hilton Lyon

Comme prévu, le nouvel Hilton ouvre ses portes à la Cité internationale. Un palace à la hauteur des traditions et des réussites de sa ville. Un autre chef-d'œuvre de son architecte Renzo Piano.



Juillet



Casino de Cabourg

Tradition et modernité, il reçoit ses premières machines à sous.

Juillet



Cannes

Le Palm Beach renaît, et accueille à nouveau les plus grandes stars.



Juillet

Casino de San Roque

Aux frontières de trois mondes, l'Espagne, le Maroc et Gibraltar, le casino de San Roque est un vrai point de rencontre.



Novembre

Bucarest

Tête de pont du Groupe PARTOUCHE à l'Est, le casino de l'Hilton Athénée Palace ouvre ses portes à Bucarest.





COMMUNICATION ET ÉVÉNEMENTIEL

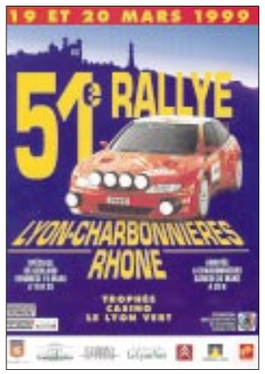
Janvier

Tour Eiffel

Le Groupe PARTOUCHE salue chaque jour de la dernière année du siècle, avec Carole Morgane.



Mars



Lyon vert

Le LYON VERT lève le drapeau du 51e rallye LYON-CHARBONNIÈRES.

Mai

Palm Beach

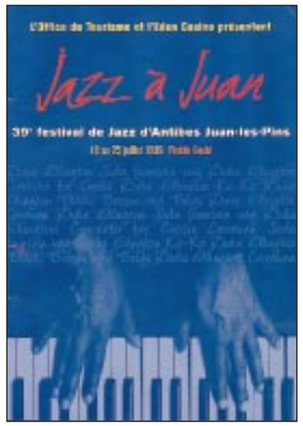
Le Groupe PARTOUCHE et UNIFRANCE honorent au Palm Beach, à Cannes, le cinéma français.



Juillet

Eden Casino

Le Groupe PARTOUCHE accueille les musiques du monde au 39e festival « Jazz à Juan ».



Juin

Aix-en-Provence

Le Groupe PARTOUCHE est coorganisateur du très prestigieux Festival International d'art lyrique.

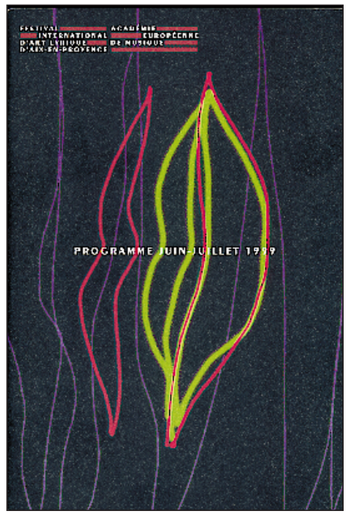


PHOTO: STÉPHANE L'HÔTE



Août

Solitaire du Figaro

Le vent souffle dans les voiles du « GROUPE PARTOUCHE », skippé par le Dieppois Christophe Coatnoan.

Novembre

Salon du patrimoine

Le Groupe PARTOUCHE, fier de son métier et de ses établissements, est présent au Salon du patrimoine.

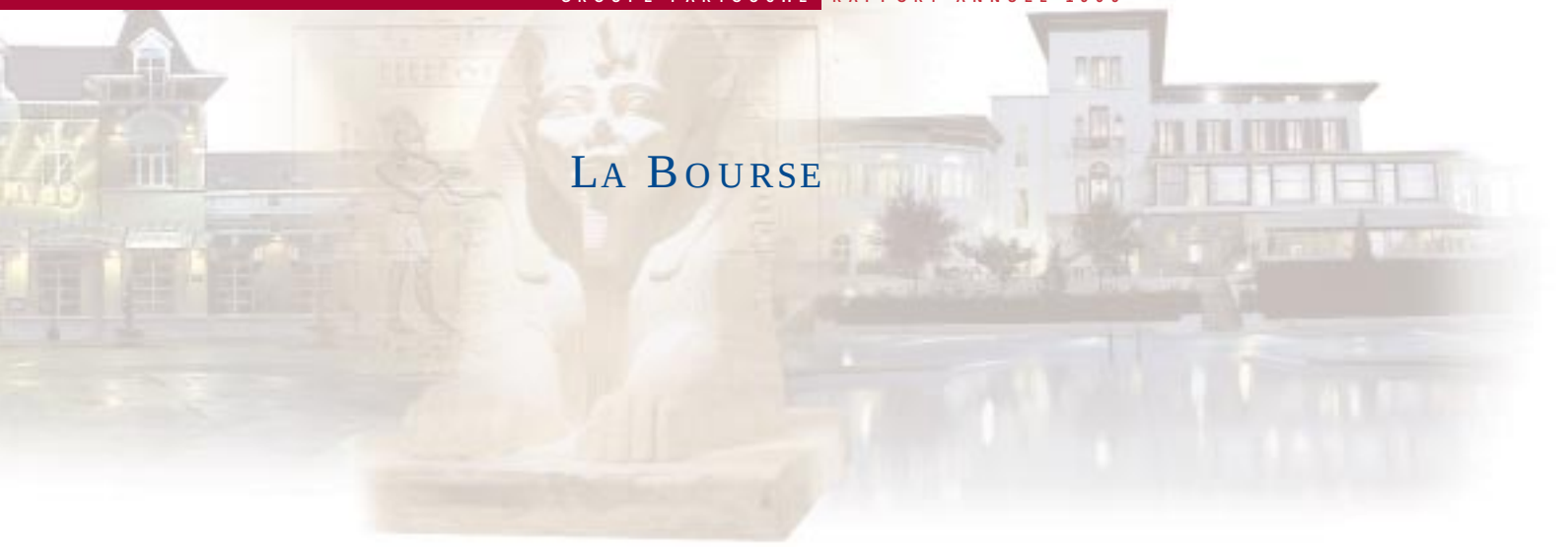


Décembre

Pas d'Enfants Sans Vacances

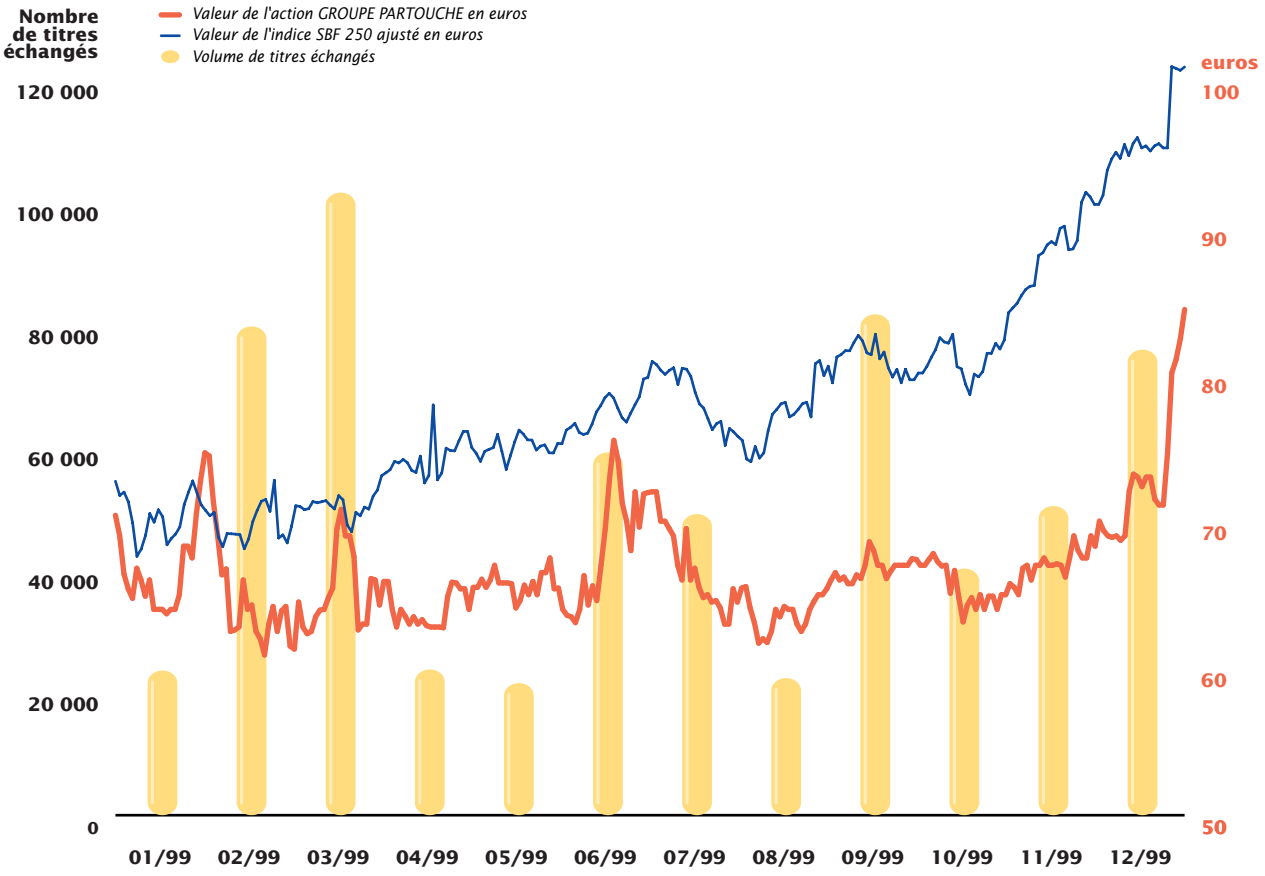
Solidarité avec l'œuvre formidable de Guy Lux : « Pas d'Enfants Sans Vacances ».





LA BOURSE

Chiffre d'affaires consolidé



Informations financières

	1997	1998	1999
Cours au 31/10 (en francs)	379	393	426
Nombre d'actions au 31/10	6 156 774	6 156 774	6 156 774
Capitalisation boursière (en francs)	2 333 417 346	2 419 612 182	2 625 076 352
Résultat net par action (en francs)	22,10	23,40	26,80
Dividende net (en francs)	9	10	11
Distribution totale	55,40	61,60	67,70
Ratio de distribution (en %)	40,7	42,7	41
Rendement net de l'action (en %)*	2,0	2,6	2,8

* Dividende net distribué l'année N, rapporté au dernier cours de l'année N -1



Éléments financiers
1999



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

à L'ASSEMBLéE GéNéRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET à L'ASSEMBLéE GéNéRALE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 4 AVRIL 2000 à 10 HEURES

Mesdames, Messieurs,
Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis tout d'abord en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société et du groupe durant l'exercice clos le 31 octobre 1999 et vous demander d'adopter les résolutions ordinaires relatives à l'approbation des comptes dudit exercice, à l'affectation du résultat, à l'approbation des conventions réglementées et à la mise en place de la procédure visant au rachat d'actions propres par application des dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966.
Enfin, nous vous avons également convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire afin de vous soumettre les résolutions relatives au dispositif dit de « délégation globale » résultant de l'article 180 – III de la loi du 24 juillet 1966.

I.- RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

1.1.- ACTIVITÉ DU GROUPE

Situation et évolution de l'activité du Groupe au cours de l'exercice

Groupe Partouche a enregistré au cours de l'exercice clos au 31 octobre 1999 une croissance d'activité égale à 16,8 %. Cette évolution est d'autant plus satisfaisante qu'elle est peu alimentée par la croissance externe. En effet, à périmètre comparable (hors le Palm Beach, l'hôtel Hilton à Lyon et le casino de San Roque en Espagne), la progression du chiffre d'affaires est de 13,7 %.

Activité Jeux en France

Le marché national a de nouveau connu une progression à deux chiffres : le Produit Brut des Jeux (PBJ) théorique national s'est élevé à 10 304 millions de francs, en progression de 9,6 % par rapport à l'exercice précédent, et le PBJ réel à 12 008 millions de francs, en progression de 11,3 %.
Dans ce contexte, Groupe Partouche a vu son PBJ réel atteindre 2 218,7 millions de francs, en progression de 15,7 %, soit à un rythme nettement supérieur à celui du marché.
La part des machines à sous représente, comme pour l'exercice précédent, 88,6 % du total et celle des jeux traditionnels 11,4 %.
Cette stabilité, et donc, indirectement, le bon résultat enregistré dans le secteur des jeux traditionnels, s'explique par la prise en compte de la totalité de l'exercice du Carlton contre 7 mois pour l'exercice 1998, et par la bonne performance de ce même établissement dans ce qui est le cœur de son activité.
Le parc de 1 960 machines à sous du début d'exercice s'est accru de 90 unités : une première dotation de 50 machines au casino de Cabourg, et des extensions de 20 machines chacune, pour les casinos de Palavas et de Dieppe. Au 31 octobre 1999, le parc français du Groupe comptait 2 050 unités. Le PBJ moyen par machine par jour a continué de progresser, passant de 2 491 francs en 1998 à 2 715 francs en 1999 (+ 9 %).
Après un prélèvement global de 1 211,7 millions de francs, représentant 54,6 % du PBJ réel, en très légère augmentation relative, le chiffre d'affaires net national des jeux s'élève à 1 007 millions de francs, en hausse de 15,3 %.

Activité Jeux à l'étranger

Avec l'ouverture, en juillet 1999, du casino de San Roque, en Espagne, ce sont désormais quatre casinos qui sont gérés par le Groupe à l'étranger à la fin de l'exercice.
Le PBJ total réalisé par ces établissements, essentiellement issu des jeux traditionnels, atteint 71 millions de francs, en progression de 25 %. Le taux de prélèvement stable à 34 % permet de dégager un chiffre d'affaires net de 46,8 millions de francs.

Autres activités

Ce département enregistre un chiffre d'affaires global de 328,4 millions de francs contre 271,4 millions de francs l'année précédente. Cette progression de 21 % est pour moitié due aux nouvelles exploitations du Groupe, à savoir l'hôtel Hilton de Lyon et le Palm Beach à Cannes.
La restauration atteint 152,7 millions de francs (+ 23,6 %) et l'hôtellerie 94,3 millions de francs (+ 21,3 %).
La totalité des activités autres que les Jeux ne représente que 23,8 % du chiffre d'affaires global du groupe.

Résultats consolidés

Grâce à une bonne maîtrise des charges dont celles de personnel (31 % du chiffre d'affaires contre 31,4 % en 1998), le résultat d'exploitation atteint 436,4 millions de francs, affichant une croissance de 22 % par rapport à l'exercice précédent, supérieure à celle du chiffre d'affaires. De ce fait la marge opérationnelle s'est améliorée, passant de 30,2 % en 1998 à 31,6 % en 1999. Cette évolution est d'autant plus satisfaisante qu'au cours de la période le Groupe a enregistré des charges liées au démarrage de trois nouveaux établissements : l'hôtel Hilton de Lyon, les casinos de San Roque (Espagne) et de Bucarest (Roumanie). Elle s'explique par la bonne tenue des exploitations du Groupe, accompagnée de la nette amélioration de rentabilité des établissements récemment entrés dans le périmètre : Djerba, Beaulieu et Cabourg en 1998.
Les importants investissements réalisés au cours de l'exercice ont par ailleurs entraîné une hausse des charges financières, qui atteignent 23,7 millions de francs contre 15,3 millions de francs en 1998. Ce montant ne représente toutefois que 5,4 % de la marge opérationnelle.
Le résultat courant s'inscrit en hausse de 20,4 % à 412,5 MF.
La dotation annuelle aux amortissements des écarts d'acquisition est en forte augmentation en raison principalement de l'achat de la société Cannes Balnéaires ; elle s'élève à 35 millions de francs contre 19,5 millions de francs en 1998.
Après une charge d'imposition globale représentant 12,6 % du chiffre d'affaires et la participation des salariés, le résultat net de la totalité des sociétés intégrées progresse de 14 %, à 186,2 millions de francs, la part du Groupe représentant 165 millions de francs.

Investissement et financement

Le Groupe a poursuivi son important programme d'investissement, comprenant principalement l'acquisition du Palm Beach et les constructions de l'ensemble casino-hôtel de la Cité internationale à Lyon et du casino de San Roque, en Espagne. Au total le flux d'investissements nets a représenté 587 millions de francs.
La capacité d'autofinancement atteint 322,2 millions de francs et, compte tenu d'une part d'une quasi-absence de variation du besoin en fonds de roulement et d'autre part d'une distribution de dividendes de 61,6 millions de francs, le recours à l'endettement bancaire s'élève à 322,3 millions de francs.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er novembre 1999 sont les suivants.
Compte tenu des volumes d'activité satisfaisants des premiers mois de l'exercice en cours, nous envisageons une progression de 13 % environ du chiffre d'affaires consolidé et une nouvelle amélioration de l'ordre de un point de notre marge opérationnelle d'exploitation.
Nos objectifs à court terme sont l'entrée en phase d'exploitation positive des dernières créations (San Roque) et la réussite de l'ouverture des établissements de Lyon (casino-hôtel de la Cité internationale) et de Cannes (transfert du casino du Carlton au Palm Beach).
Le grand casino de Lyon entrera en exploitation sur le site de la Cité internationale de Lyon le 31 mars 2000.
Compte tenu de l'importance des charges de fonctionnement de ce dernier établissement, nous n'escomptons pas de sa part une contribution positive au résultat d'exploitation avant le terme d'une montée en puissance qui dépendra notamment de la date et de l'étendue de l'autorisation ministérielle d'exploitation des machines à sous dont bénéficiera le casino à compter du délai probatoire d'usage de un an.
À Cannes, la réouverture du Palm Beach par transfert du casino Carlton, est espérée pour cet été 2000, compte tenu des délibérations favorables de la ville déjà obtenues.
Enfin, le Groupe a l'intention de poursuivre ses objectifs de développement à l'étranger, en profitant ainsi de sa notoriété de plus en plus grande et de la qualité de sa réputation professionnelle, mais avec prudence, compte tenu de l'accroissement de la pression concurrentielle et des différences de comportement des joueurs étrangers, qui privilégient les jeux de table.
À ce titre, le Groupe envisage de participer aux développements du secteur, notamment en Suisse, où la loi sur les jeux de casino entrera en vigueur le 1er avril 2000, date de mise en route du processus de sélection des futurs opérateurs. L'axe prioritaire du développement à l'international est le renforcement dans les pays où nous sommes déjà implantés. Toutefois nous n'excluons pas des implantations dans de nouveaux pays. Enfin, le chiffre d'affaires net consolidé du premier trimestre 2000 s'est élevé à un montant de 387,9 MF, contre 337,8 MF l'exercice précédent, soit une variation à la hausse de 14,8 %.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 octobre 1999, les événements significatifs suivants sont intervenus.
Nous avons acquis, en date du 2 novembre 1999, 50 % du capital plus une action de la Société Française de Casinos, holding d'un groupe qui exploite aujourd'hui trois casinos, ceux de La Bourboule (63), du Mont-Dore (63) et de Gruissan (11). Ces trois casinos, qui disposent au total d'un parc de 109 machines à sous, ont réalisé pour l'exercice 1999 un produit brut des jeux de 66 MF.
Nous avons inauguré en novembre 1999 notre nouveau casino situé dans l'hôtel Hilton de Bucarest (Roumanie), exploité par notre filiale Groupe Partouche Romania SRL.
Enfin, en février 2000, nous avons acquis 100 % des actions de la SA Lydia Invest, qui est titulaire de la concession d'exploitation du Casino situé à Port-Barcarès (66), et 100 % des parts sociales de la SCI Lydia Investissements, propriétaire du casino, et espérons pouvoir rouvrir très rapidement cet établissement. Cet investissement représente une enveloppe globale de 41 MF.

1.2.- FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats de l'ensemble des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.
Nous complétons ces informations par l'organigramme du groupe (voir rabat) et le résumé suivant de l'évolution de l'activité de nos filiales au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1999, titulaires d'une concession d'exploitation de casino.

SA Société du Casino de Saint-Amand – (Saint-Amand-les-Eaux)

Le casino de Saint-Amand a continué de développer son activité de façon très satisfaisante et progresse à nouveau cette année d'une place, pour atteindre le 12e rang du classement national. Compte tenu de l'affluence de la clientèle, la salle des machines à sous doit faire l'objet d'un nouvel aménagement afin de permettre un accueil toujours plus satisfaisant de la clientèle. Par ailleurs, afin de mieux répondre à la demande potentielle de notre clientèle, nous envisageons une demande d'extension de notre parc, de 50 machines à sous supplémentaires.

SA Le Touquet's – (Calais)

Le casino de Calais vient de terminer la rénovation de la salle des machines à sous, et le coin restaurant ayant beaucoup de succès a été développé pour offrir plus de choix à notre clientèle. Enfin, le casino continue la programmation de spectacles avec des artistes venant de tous les coins du monde, saluée d'un grand succès.

SA Numa – (Boulogne-sur-Mer)

Le cahier des charges a été renouvelé pour une période de 18 ans à compter du 28 juin 1999. Par ailleurs, nous sommes toujours à l'étude d'un projet d'une nouvelle implantation du casino en concertation avec la commune de Boulogne-sur-Mer, afin de permettre un développement de notre activité ainsi que la réalisation des projets importants des autorités municipales et portuaires devant contribuer à la relance touristique de la ville.

SA Casinos du Touquet – (Le Touquet-Paris-Plage)

La concession vient d'être renouvelée pour une période de 18 ans. Par ailleurs, les travaux d'embellissement effectués dans ce casino et l'ouverture récente de l'autoroute A 16 ont, comme prévu, permis de développer une nouvelle clientèle dans notre établissement, situé au cœur du Touquet.

SA Jean Metz – (Berck-sur-Mer)

Le développement de plus de 15 % du chiffre d'affaires du casino de Berck par rapport à l'exercice précédent nous confirme dans le choix de la nouvelle implantation de cet établissement. Après une première année d'exploitation, la qualité du restaurant gastronomique du casino vient d'être saluée par le plus grand guide national de la restauration. Tous ces éléments contribuent à développer l'accueil de la clientèle dans notre établissement.

SA Société Anonyme du Casino et des Bains de Mer de Dieppe – (Dieppe)

Après d'importants travaux, la nouvelle salle des machines à sous et de boule, plus spacieuse, à été inaugurée en décembre 1998. Implantée en lieu et place de l'ancienne discothèque, elle offre un meilleur confort pour les jeux.
L'autorisation d'exploiter 20 machines à sous supplémentaires en mars 1999 porte le parc de cette filiale à 69 machines à sous. Un piano-bar sur le thème de la flibuste accroît encore l'attractivité de notre établissement.

SA Forges Thermal – (Forges-les-Eaux)

Cet établissement, qui se situe à nouveau cette année à la 8e place du classement national des casinos, connaît le plus fort taux de progression de sa catégorie. Le luxueux hôtel de charme, La Folie du Bois des Fontaines après d'importants travaux d'aménagement et de décoration, a été inauguré en octobre 1999, créant ainsi le premier quatre étoiles de Seine-Maritime. Le Club Méditerranée, situé face au casino, continue chaque année sa progression. Le Golf de Saint-Saëns a été absorbé par la SA Forges Thermal afin d'amplifier les synergies et les économies d'échelle. Le piano-bar, le Chatam, connaissant un grand succès, fait l'objet de travaux d'agrandissement et sa réouverture devrait avoir lieu courant mars 2000 ; par ailleurs les cuisines devenant exiguës compte tenu des prestations qu'elles assurent, font l'objet également d'un agrandissement.
Enfin, la salle des machines à sous, qui n'arrive plus à accueillir une clientèle toujours plus importante, fait l'objet d'un agrandissement pour accueillir le complément de parc sollicité.



SA Grand Casino de Cabourg – (Cabourg)
Cet établissement a été autorisé à exploiter 50 machines à sous depuis juillet 1999, à l'expiration de la période probatoire d'un an. Le démarrage est encourageant dans un contexte concurrentiel important. Il est à noter aussi une augmentation du chiffre d'affaires des activités annexes (restaurant, discothèque, location de salle), ce qui permettra à court terme à cet établissement un rééquilibrage de ses comptes.

SA Grand Casino de La Trinité-sur-Mer – (La Trinité-sur-Mer)
Notre nouvelle filiale ayant emporté l'appel d'offres pour la délégation de service public du casino de La Trinité-sur-Mer est titulaire de la concession pour l'exploitation de son futur casino. À cet effet, nous envisageons de déposer prochainement une demande d'autorisation d'exploiter les jeux auprès du ministère de l'Intérieur. Il est prévu de réaliser dans cette capitale de la voile un ensemble hôtel-casino de qualité, indispensable au développement touristique de la station.

SA Grand Casino de Lyon – (Lyon)
Le Grand Casino de Lyon est le premier casino en France à bénéficier des dispositions de l'avenant de 1988 à la loi de 1907 sur les casinos, applicable aux communes classées stations balnéaires, thermales ou climatiques, étendues aux villes ou stations touristiques (comme la commune de Lyon), constituant la ville principale d'une agglomération de plus de 500 000 habitants et participant pour plus de 40 %, le cas échéant avec d'autres collectivités territoriales, au fonctionnement d'un centre dramatique national, d'un orchestre national et d'un théâtre d'opéra présentant en saison une activité régulière d'au moins vingt représentations lyriques.
Ce casino dénommé «Le Pharaon», d'une superficie de 2 500 m², situé au pied de l'hôtel Hilton dans la Cité internationale de Lyon, va exploiter cette année les jeux traditionnels. Il a été entièrement décoré sur le thème de l'Égypte. Concernant l'animation, qui est un pôle important de son activité, une riche programmation artistique est prévue pour l'exercice en cours. Enfin, «Le Pharaon» est déjà partenaire de plusieurs grandes associations culturelles locales.

SA Sathel – (La Tour-de-Salvagny)
Le Lyon Vert, casino de La Tour-de-Salvagny, a confirmé à nouveau cette année sa place de premier casino de France.
La qualité de son restaurant gastronomique, «La Rotonde», et le talent de son chef de cuisine, Philippe Gauvreau, viennent d'être récompensés par un deuxième macaron dans le Guide Rouge 2000.

SA Le Lion Blanc – (Saint-Galmier)
Le casino Le Lion Blanc a inauguré une nouvelle salle de jeux traditionnels en mars 1999.
Ont été également créés une salle de spectacle de 400 m² et deux autres restaurants. Ces investissements importants rencontrent un grand succès, et la société devrait en recueillir les fruits à brève échéance.

SA Casino du Grand Café – (Vichy)
Ce casino maintient un bon niveau d'activité et de résultats dans un contexte local de montée en puissance de notre établissement voisin de l'Élysée.
Le casino du Grand Café a procédé à plusieurs aménagements cette année, afin d'offrir de meilleures prestations à sa clientèle.

SA Casinos de Vichy – (Vichy)
Cet établissement est en cours de renouvellement du cahier des charges et de l'autorisation de jeux.
Cette année verra la réouverture du théâtre de l'Élysée Palace, situé dans l'enceinte du casino, qui devrait permettre de faire connaître l'établissement à une nouvelle clientèle et accroître sa réputation d'outil touristique de la ville de Vichy.

SA Société du Casino Municipal de Royat – (Royat)
La société du casino municipal de Royat a obtenu récemment une autorisation d'exploiter 20 machines à sous supplémentaires, ce qui porte son parc à 120 machines. L'activité jeux traditionnels n'a pas été délaissée pour autant, puisqu'elle augmente de 71 % par rapport à l'exercice précédent. L'activité restaurant a également connu un grand succès au cours de l'exercice, et un agrandissement des cuisines et un nouvel aménagement du restaurant doivent être réalisés.

SA Société du Casino Municipal d'Aix Thermal – (Aix-en-Provence)
Les travaux du nouveau casino d'Aix-en-Provence viennent de débuter et nous espérons l'inaugurer début 2001, après transfert de l'exploitation dans ce nouvel établissement.
Situé à la sortie de la commune d'Aix-en-Provence vers Marseille, il s'étendra sur une superficie de près de 10 000 m². Il y est prévu des salles de jeu plus spacieuses pour répondre à l'importante clientèle, mais aussi une salle de spectacle, quatre restaurants à thèmes, un ensemble de boutiques de luxe sur un parking de 500 places. Cet établissement sera à l'image de celui construit à Djerba, qui constitue la nouvelle génération des casinos du Groupe.
À l'occasion de la demande de transfert d'activité dans le nouvel établissement, il est souhaité une extension de 100 machines à sous afin de porter le parc à 300 machines.

SA Société des Brasseries et Casinos Les Flots Bleus – (La Ciotat)
Cet établissement entièrement rénové demande une extension pour son parc actuel de 25 machines à sous. L'augmentation des résultats de cet établissement nous confirme dans les choix d'investissements opérés, dont nous percevons les fruits aujourd'hui.

SA Casino de Palavas – (Palavas-les-Flots)
Le casino de Palavas, qui avait progressé de 9 places au classement national l'exercice précédent, vient de gagner 4 autres places cette année, pour se situer au 44e rang.
Cet établissement a donc continué sa progression et son chiffre d'affaires a augmenté de 25 %. La salle des machines à sous a fait l'objet d'un agrandissement afin d'accueillir les 20 machines à sous supplémentaires autorisées en juillet 1999. Son parc est porté aujourd'hui à 100 machines.

SA Eden Beach Casino – (Juan-les-Pins)
La salle des machines à sous du casino de Juan-les-Pins a été entièrement rénovée sur le thème de la mine d'or, et elle accueille désormais un nouveau restaurant, « La Pépite ». Le restaurant « Le Grill », situé au bord de mer, entièrement réaménagé est maintenant ouvert 7 jours sur 7. Le casino de Juan-les-Pins continue ses efforts pour fidéliser sa clientèle avec la Carte Player's Plus.
Le produit de l'établissement depuis la fin des différents travaux entrepris a augmenté de 15 %, par rapport à l'exercice précédent.
Le parking souterrain est mis à la disposition de la clientèle gratuitement.
L'hôtel mitoyen, Le Méridien Garden Beach, a entrepris d'importants travaux de rénovation, débutés en novembre 1999, qui devraient se terminer en avril 2000 ; sont prévues la réhabilitation de l'ensemble des chambres, la création d'une piscine et d'une salle de sport. L'enveloppe globale de ces travaux s'élève à 16 MF, assumés pour partie à l'aide d'un abattement supplémentaire sur le produit brut des jeux du casino.

SA Grand Casino de Beaulieu – (Beaulieu-sur-Mer)
Le casino de Beaulieu, situé l'année précédente à la 122e place du classement national, a fait un bond cette année à la 99e place.
L'année entière d'exploitation de 50 machines à sous a été à la hauteur de nos espérances, et nous avons pu dès cette année dégager un résultat positif.
La salle de brasserie «Le Miami» a été entièrement transformée et rénovée afin d'en faire un piano-bar restaurant à thème qui corresponde mieux à la demande de la clientèle locale, permettant ainsi à cet établissement un meilleur positionnement sur le plan régional.

Carlton Casino Club LCL (France) SA et Cie – (Cannes)
Le Carlton Casino Club a connu à nouveau cette année une progression remarquable de son activité, passant dès lors de la 16e place du classement national à la 13e place.
L'année 1999, première année pleine de la gestion Groupe Partouche, a donc porté ses fruits, puisque le résultat dégagé est positif cette année. La politique de redressement de la situation financière de cet établissement sera maintenue au cours des prochains exercices. Par ailleurs, nous envisageons de transférer l'activité du casino Carlton dans les locaux du Palm Beach à Cannes, qui offre un potentiel de développement très important.
À cette demande de transfert a été jointe une demande d'extension de notre parc actuel de 50 machines à sous pour le porter à 100 machines.

Knokke Le Zoute – Belgique
La loi du 30 décembre 1999 sur les jeux de hasard a été publiée au *Moniteur Belge*. Cette loi permet au gouvernement belge de donner l'autorisation d'exploiter les machines à sous. Notre filiale fonde de grands espoirs sur l'effet bénéfique de ces modifications, qui étaient attendues depuis une dizaine d'années.
Les décrets d'application devraient intervenir au cours de l'exercice, permettant ainsi d'exploiter prochainement une salle de machines à sous dans ce prestigieux établissement.

SA Société de Casino Le Mirage – (Agadir – Maroc)
Ce casino est aujourd'hui filiale de la Société Française de Casinos. Son activité s'est maintenue à un bon niveau en dépit de la concurrence locale croissante.

SA Le Grand Casino de Djerba – (Djerba – Tunisie)
Nous avons constaté avec satisfaction une nette progression du chiffre d'affaires et une réduction importante des charges, qui permettent à notre filiale d'augmenter progressivement sa marge.
Le casino, devenu le partenaire de plusieurs hôtels de classe internationale voisins grâce au complément d'activité qu'il offre à ces établissements, est désormais considéré comme le pôle d'attraction principal de l'île de Djerba.

SA Casino Nuevo San Roque – (San Roque – Espagne)
Inauguré le 23 juillet 1999, ce casino est situé à San Roque, en Andalousie, aux portes de Gibraltar et à 20 minutes de Marbella, sur la Costa del Golf, au sud de l'Espagne.
Ce nouvel établissement, d'une superficie de 4 000 m², exploite 69 machines à sous et 11 tables de jeux traditionnels. Il propose à sa clientèle deux restaurants et une salle des fêtes d'une superficie de 500 m². Compte tenu des perspectives de développement rapide de cet établissement, il est envisagé de construire sur le site un hôtel de luxe avec piscine intérieure et extérieure et terrain de golf, afin de créer ainsi un grand complexe de loisirs.

Groupe Partouche Romania SRL – (Bucarest – Roumanie)
Inauguré en novembre 1999, le casino de Bucarest est situé dans l'hôtel Hilton Athénée Palace. Cet établissement exploite 16 machines à sous et 14 tables de jeux traditionnels. Il a vocation à drainer la clientèle la plus huppée de la capitale roumaine.

Prises de participation ou prises de contrôle
• Nous avons acquis le bloc de contrôle de la SA Cannes Balnéaires (Palm Beach) à hauteur de 99,97 %.
• Nous avons également acquis 396 actions supplémentaires dans le capital de la SFCMC.
• 7 % supplémentaires du capital social ont été acquis auprès d'actionnaires de notre filiale Forges Thermal SA, portant ainsi notre participation à 58,75 %.
Nous avons aussi augmenté nos participations dans nos filiales situées à Vichy, auprès d'actionnaires minoritaires. Nos participations dans ces filiales ont été modifiées comme suit :
• la participation de 62,92 % que nous détenions dans le capital de la SA Casinos de Vichy a été portée à 79,92 % ;
• la participation que nous détenions dans la SA CHM a été portée de 61,39 % à 76,05 % ;
• la participation que nous détenions dans la SA Élysée Palace Expansion a été portée de 62,84 % à 79,84 % ;
• la participation que nous détenions dans la SA Élysée Palace Hôtel a été portée de 11,00 % à 28 %.
Enfin, deux nouvelles filiales ont été constituées au cours de l'exercice : la SA Société du Casino de La Trinité-sur-Mer, au capital de 500 000 FF, dans laquelle nous détenons 99,84 % du capital, et la SARL Centre de formation professionnelle des Casinos Modernes (CFPCM), au capital de 50 000 FF, dans laquelle nous détenons 60 % du capital social.

Cession de participations
Au cours de l'exercice écoulé, notre participation de 99,94 % dans le capital de la SARL SDT Saint-Saëns a été cédée à la SA Forges Thermal en vue de la fusion de ces deux filiales.

Sociétés contrôlées
Les sociétés contrôlées sont listées à l'annexe des comptes consolidés, au tableau relatif au périmètre de consolidation.

Rachat d'actions propres par la société
L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 1999 a autorisé le Directoire à racheter ses propres actions en Bourse dans le cadre des articles 217-2 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 afin, principalement, de réguler le cours des titres, et de procéder à la remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à toute autre fin dans l'intérêt de la société.
Le prix maximal d'achat a été fixé à 600 FF (ou 91,47 €), et le prix minimal des cessions à 200 FF (ou 30,49 €). Cette autorisation d'une durée maximale de 18 mois, qui expire le 25 septembre 2000, n'a pas été utilisée à ce jour.

1.3.- RÉSULTATS – AFFECTATIONS

Examen des comptes sociaux de la société holding GROUPE PARTOUCHE SA et résultats
La société GROUPE PARTOUCHE a réalisé un bénéfice courant avant impôts de 102,3 MF, contre 46,8 MF l'année précédente.
Le résultat se compose essentiellement du résultat financier et notamment des dividendes versés par les filiales.
Après prise en compte d'un résultat exceptionnel négatif de 1,6 MF, le bénéfice net s'élève à 100,6 MF, contre 50,7 MF l'année précédente.
Le total de l'actif, constitué essentiellement de participations financières et créances attachées, s'élève à 1,6 MF, contre 1,4 MF pour l'exercice précédent.



Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 1 091,9 MF, contre 1 046,7 MF l'année précédente ; cette variation provient du bénéfice 1998, diminué des dividendes versés.
Les postes d'emprunts et dettes représentent 207,8 MF, contre 115,5 MF l'année précédente, et traduisent le recours partiel à la dette bancaire pour assurer le financement du développement du Groupe.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 94 159 969,00 FF, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**94 159 969,00 F**
soit	**14 354 594,74 €**
5 % à la réserve légale	**4 707 998,00 F**
soit	**717,729,67 €**
Solde	**89 451 971,00 F**
soit	**13 636 865,07 €**
A titre de dividendes aux actionnaires	**67 724 514,00 F**
soit	**10 324 535,60 €**
représentant 11,00 F (1,68 Euros) par action.	
Le solde	**21 727 457,00 F**
soit	**3 312 329,47 €**

Le solde de 21 727 457 F serait affecté en totalité au compte «report à nouveau», qui s'élèverait ainsi à 55 754 214 F (soit 8 499 675,13 euros).
Le dividende net par action serait de 11 F (soit 1,68 euro), et l'avoir fiscal correspondant de 5,50 F (soit 0,84 euro) pour les actionnaires y ayant droit, soit pour ces derniers un revenu brut de 16,50 F (soit 2,52 euros).

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

Exercice clos le :	**DIVIDENDE NET en FF et en euros**	**AVOIR FISCAL en FF et en euros**
31 octobre 1996	**41 373 520,00 F**	**20 686 760,00 F**
	6 307 352,46 €	**3 153 676,23 €**
31 octobre 1997	**55 410 966,00 F**	**27 705 483,00 F**
	8 447 347,31 €	**4 223 673,66 €**
31 octobre 1998	**61 567 740,00 F**	**30 783 870,00 F**
	9 385 941,46 €	**4 692 970,73 €**

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices est annexé aux comptes sociaux.

1.4.- CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES 143 ET SUIVANTS DE LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Nous vous demandons, conformément à l'article 145 de la loi du 24 juillet 1966, d'approuver les conventions visées à l'article 143 de la même loi et conclues au cours de l'exercice écoulé, après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil de surveillance.
Votre Commissaire aux comptes a été dûment avisé de ces conventions, qu'il a décrites dans son rapport spécial.

1.5.- ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de membre du Conseil de surveillance ou des Commissaires aux comptes n'est arrivé à expiration.

II.- RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Nous vous avons également réunis en Assemblée Générale Extraordinaire afin de vous soumettre plusieurs résolutions ayant pour effet, après décision de l'Assemblée, de conférer à votre Directoire les autorisations qui lui permettent de procéder à des émissions de valeurs mobilières se traduisant par une augmentation de capital de votre société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
Ces résolutions s'inscrivent dans le cadre du dispositif dit de « délégation globale » résultant de l'article 180-III de la loi n° 94-679 du 8 août 1994. Par suite, elles auront pour effet de rendre caduques les autorisations antérieures données par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 1998.
Ces résolutions prévoient d'octroyer à votre Directoire la plus grande souplesse d'action dans l'intérêt de la société. Elles permettront d'accompagner le développement de l'activité en levant les capitaux nécessaires auprès du marché financier.
Les autorisations, objet des résolutions soumises à vos suffrages, donneront au Directoire la possibilité d'opter pour les types et modalités d'émission les plus favorables compte tenu de la grande diversité des valeurs mobilières et de l'évolution constante des marchés boursiers.
Votre Directoire pourra ainsi procéder à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant droit immédiatement et / ou à terme à des actions.
Le montant des augmentations de capital pouvant être réalisées immédiatement et / ou à terme ne pourra excéder 65 000 000 euros de nominal, sauf à ajouter à ce plafond le montant nominal des actions supplémentaires qui devront être émises pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant vocation à des actions.
Le montant nominal des obligations et autres titres d'emprunt pouvant être émis en vertu de cette délégation ne pourra dépasser 150 000 000 euros.
Ces émissions pourront être réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ou comporter la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
La renonciation au droit préférentiel de souscription intervient pour accélérer le placement des émissions et, par là même, en faciliter la bonne fin.
En cas d'émission sans droit préférentiel de souscription, la somme revenant ou devant revenir à la société pour chaque action émise, après prise en compte, en cas d'émission de bons de souscription autonomes, du prix d'émission desdits bons, devra être au moins égale à la moyenne des cours constatés en Bourse pour l'action de la société pendant dix jours de Bourse consécutifs choisis parmi les vingt jours de Bourse précédant le début de l'émission des actions ou autres valeurs mobilières, après correction de cette moyenne en fonction de la date de jouissance des titres.
Cette délégation serait accordée, conformément à la loi, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée.
En conséquence, après la lecture des rapports présentés par les Commissaires aux comptes, nous vous invitons à vous prononcer sur l'ordre du jour et le texte des résolutions qui suivent.

Le Directoire



Comptes consolidés 1999

BILAN CONSOLIDé

AU 31 OCTOBRE 1999



ACTIF

En milliers de francs et en milliers d'euros	Notes	Au 31 octobre 1999 €	Au 31 octobre 1999 F	Au 31 octobre (en kF) 1998	Au 31 octobre (en kF) 1997
Frais d'établissement		1 965	**12 892**	330	243
Frais de recherche		25	**161**	–	–
Concessions, brevets et marques		218	**1 433**	969	744
Fonds commercial		5 573	**36 559**	37 379	42 386
Écart d'acquisition	2	66 047	**433 237**	267 732	220 456
Autres immobilisations incorporelles		479	**3 140**	1 803	580
Avances et acomptes		10	**68**	8	–
Immobilisations incorporelles	1	**74 317**	**487 490**	**308 221**	**264 409**
Terrains		11 422	**74 923**	65 983	63 940
Constructions		108 526	**711 883**	394 530	379 398
Installations techniques		19 907	**130 579**	96 853	80 667
Autres immobilisations corporelles		18 291	**119 982**	88 149	62 153
Immobilisations en cours		2 175	**14 270**	120 580	27 854
Avances et acomptes		3 378	**22 159**	993	6 430
Immobilisations corporelles	3	**163 699**	**1 073 796**	**767 088**	**620 442**
Titres de participation		35 753	**234 525**	290 150	297 664
Autres titres immobilisés		48	**311**	113	61
Prêts	4	721	**4 731**	4 581	2 661
Autres immobilisations financières		739	**4 845**	4 260	3 981
Immobilisations financières		**37 261**	**244 412**	**299 104**	**304 367**
Actif immobilisé		**275 277**	**1 805 698**	**1 374 413**	**1 189 218**
Stocks matières premières	5	1 434	**9 406**	7 113	5 211
Stocks produits intermédiaires et finis		46	**302**	–	–
Stocks marchandises		492	**3 229**	2 138	2 188
Avances et acomptes sur commandes		95	**625**	1 031	314
Clients	6	8 649	**56 737**	44 424	22 342
État - Impôt différé	7	4 188	**27 472**	31 371	15 305
Autres créances	8	35 424	**232 364**	120 968	107 689
Autres valeurs mobilières	9	16 935	**111 084**	17 659	40 041
Disponibilités		46 112	**302 473**	190 307	152 139
Charges constatées d'avance	10	6 060	**39 752**	39 425	10 889
Actif circulant		**119 435**	**783 444**	**454 436**	**356 118**
Comptes de régularisation		684	**4 487**	3 823	671
TOTAL GÉNÉRAL		**395 396**	**2 593 629**	**1 832 672**	**1 546 007**

Euro parité fixe : 6,55957.

PASSIF

En milliers de francs et en milliers d'euros	Notes	Au 31 octobre 1999 €	Au 31 octobre 1999 F	Au 31 octobre (en kF) 1998	Au 31 octobre (en kF) 1997
Capital social		85 412	**560 266**	560 266	560 266
Primes d'émission		9 411	**61 733**	61 733	61 733
Écarts de réévaluation groupe		(52 555)	**(344 740)**	(396 745)	(396 821)
Réserve légale		2 792	**18 316**	13 285	10 750
Réserves réglementées		5 566	**36 508**	36 508	36 508
Autres réserves		(14 751)	**(96 763)**	(96 763)	(89 517)
Réserves groupe		78 511	**514 999**	527 003	439 256
Écarts de conversion groupe		(88)	**(578)**	(520)	(1)
Report à nouveau		5 187	**34 027**	–	–
Résultat groupe		25 155	**165 007**	144 075	135 925
Capitaux propres	11	**144 640**	**948 775**	**848 842**	**758 099**
Intérêts hors groupe		8 043	**52 757**	42 450	43 030
Résultat hors groupe		3 232	**21 200**	19 306	14 752
Intérêts minoritaires		**11 275**	**73 957**	**61 756**	**57 782**
Provisions pour risques		2 821	**18 507**	27 805	21 720
Provisions pour charges		2 843	**18 649**	13 116	12 380
Provisions pour impôts différés		473	**3 102**	358	339
Provisions risques et charges	12	**6 137**	**40 258**	**41 279**	**34 439**
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	21	125 931	**826 053**	371 962	208 993
Emprunts et dettes financières divers	21	15 415	**101 115**	27 378	22 163
Avances et acomptes reçus sur commandes		874	**5 732**	2 798	1 529
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		12 023	**78 866**	55 193	60 996
Dettes fiscales et sociales	15	42 979	**281 926**	233 555	211 319
Dettes sur immobilisations	16	15 249	**100 028**	71 407	20 878
Autres dettes	17	12 798	**83 947**	61 408	110 707
Produits constatés d'avance	18	8 034	**52 700**	56 751	59 085
Dettes et régularisations		**233 303**	**1 530 367**	**880 452**	**695 670**
Écarts de conversion passif		41	**272**	343	17
TOTAL GÉNÉRAL		**395 396**	**2 593 629**	**1 832 672**	**1 546 007**

Euro parité fixe : 6,55957.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

AU 31 OCTOBRE 1999



	Notes	Au 31 octobre 1999		Au 31 octobre (en kF)	
En milliers de francs et en milliers d'euros		€	F	1998	1997
Ventes marchandises France		628	**4 118**	3 440	4 007
Production vendue de services France		210 081	**1 378 041**	1 178 885	996 443
Chiffre d'affaires net		**210 709**	**1 382 159**	**1 182 325**	**1 000 450**
Production immobilisée		730	**4 788**	403	1 050
Subvention d'exploitation		621	**4 070**	3 328	4 069
Reprises amortissements, provisions, transfert de charges	19	6 720	**44 084**	42 450	31 626
Autres produits		135	**885**	730	1 085
Produits d'exploitation		**218 915**	**1 435 986**	**1 229 236**	**1 038 280**
Achats de marchandises		2 583	**16 941**	24 774	22 268
Variation de stocks de marchandises		(108)	**(707)**	(365)	123
Achats de matières premières		10 250	**67 235**	46 068	33 589
Variation de stocks matières premières		(398)	**(2 611)**	(485)	(895)
Autres achats et charges externes	20	41 574	**272 709**	236 533	193 049
Impôts, taxes et versements assimilés		11 039	**72 407**	66 237	54 826
Salaires et traitements		45 058	**295 563**	256 708	226 053
Charges sociales		20 183	**132 393**	114 451	93 422
Dotations amortissements immobilisations		12 966	**85 050**	72 503	62 142
Dotations provisions sur immobilisations		55	**362**	809	–
Dotations provisions sur actif circulant		976	**6 404**	6 555	3 263
Dotations provisions risques et charges		719	**4 719**	7 061	5 873
Autres charges		7 489	**49 121**	40 755	22 266
Charges d'exploitation		**152 386**	**999 586**	**871 604**	**715 979**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**66 529**	**436 400**	**357 632**	**322 301**

Euro parité fixe : 6,55957.

	Notes	Au 31 octobre 1999		Au 31 octobre (en kF)	
En milliers de francs et en milliers d'euros		€	F	1998	1997
Perte supportée ou bénéfice transféré		(20)	**(134)**	150	(222)
Produits financiers de participations		–	–	–	1
Produits des autres valeurs mobilières		56	**369**	485	894
Autres intérêts et produits assimilés		1 049	**6 882**	3 211	3 989
Reprises provisions, transferts charges		207	**1 360**	1 580	2 484
Différences positives de change		288	**1 888**	1 516	784
Produits nets / cessions valeurs mobilières		72	**472**	537	288
Produits financiers		**1 672**	**10 971**	**7 329**	**8 440**
Dotations financières, amortissement et provisions		191	**1 256**	1 831	3 165
Intérêts et charges assimilées		5 051	**33 129**	20 459	15 837
Différences négatives de change		49	**320**	307	264
Charges financières		**5 291**	**34 705**	**22 597**	**19 266**
Résultat financier		**(3 619)**	**(23 734)**	**(15 268)**	**(10 826)**
Résultat courant avant impôt		**62 890**	**412 532**	**342 514**	**311 253**
Produits exceptionnels sur opérations gestion		1 260	**8 268**	7 662	22 961
Produits exceptionnels sur opérations capital		2 271	**14 898**	16 571	20 234
Reprises provisions, transferts charges		2 125	**13 936**	7 586	8 850
Produits exceptionnels	22	**5 656**	**37 102**	**31 819**	**52 045**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 425	**22 465**	19 893	28 693
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 190	**7 804**	11 038	8 565
Dotations exceptionnelles amortissements et provisions		320	**2 102**	5 481	8 909
Charges exceptionnelles	22	**4 935**	**32 371**	**36 412**	**46 167**
Résultat exceptionnel		**721**	**4 731**	**(4 593)**	**5 878**
Dotations amortissements écarts acquisition		5 344	**35 055**	19 533	15 030
Participation des salariés		3 329	**21 839**	18 915	17 668
Impôts dus sur les bénéfices	24	25 537	**167 513**	152 173	130 690
Impôts différés sur les bénéfices	23	1 014	**6 649**	(16 081)	3 065
Total des produits		**226 243**	**1 484 059**	**1 268 534**	**1 098 765**
Total des charges		**197 856**	**1 297 852**	**1 105 153**	**948 087**
Résultat des sociétés intégrées		28 387	**186 207**	163 381	150 678
RÉSULTAT GROUPE		**25 155**	**165 007**	**144 075**	**135 925**
RÉSULTAT HORS GROUPE		**3 232**	**21 200**	**19 306**	**14 753**

Euro parité fixe : 6,55957.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

En milliers de francs	Au 31 octobre 1999	Au 31 octobre 1998	Au 31 octobre 1997
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net consolidé	**186 207**	163 381	150 678
Dotations aux amortissements	**148 713**	109 143	91 454
Dotations aux provisions	**(13 307)**	25 649	2 168
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	**1 495**	7 599	3 486
Produits de cession éléments d'actifs	**(930)**	(5 826)	(795)
Capacité d'autofinancement	**322 178**	299 946	246 991
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	**4 462**	(84 404)	144 713
Flux de trésorerie d'exploitation	**326 640**	215 542	391 704
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	**(634 690)**	(299 600)	(317 229)
Acquisitions d'immobilisations financières	**60 385**	5 355	10 618
Produit cession éléments Actifs	**(565)**	(1 773)	(2 691)
Incidence des variations du périmètre et divers	**(12 505)**	(13 255)	85 308
Flux de trésorerie d'investissements	**(587 375)**	(309 273)	(223 994)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Variation des emprunts et autres dettes financières	**527 828**	168 184	(58 947)
Charges à répartir	**4**	(2 915)	(64)
Dividendes versés	**(61 568)**	(55 411)	(41 373)
Flux de trésorerie de financement	**466 264**	109 858	(100 384)
Variation de la trésorerie	**205 529**	**16 127**	**67 326**
Variation des placements à court terme	**93 429**	(22 387)	33 623
Variation des disponibilités	**112 100**	38 514	33 703

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ

En milliers de francs	Au 31 octobre 1999	Au 31 octobre 1998	Au 31 octobre 1997
ACTIF			
Clients, comptes rattachés	**(4 811)**	(42 599)	(7 810)
Stocks et en-cours	**(3 648)**	(2 026)	(1 322)
Impôts différés actif	**3 899**	(16 065)	3 095
Autres créances	**(112 406)**	(11 147)	50 768
Charges constatées d'avance	**(326)**	(28 537)	(2 048)
Écart de conversion Actif	**(668)**	(237)	(39)
Avances et acomptes	**406**	(717)	533
Sous-total	**(117 554)**	(101 328)	43 177
PASSIF			
Fournisseurs	**23 672**	(5 803)	17 151
Dettes fiscales et sociales	**48 372**	22 236	43 049
Autres passifs d'exploitation	**47 038**	(778)	42 323
Avances et acomptes	**2 934**	1 269	(988)
Sous-total	**122 016**	16 924	101 535
Variation du BFR d'exploitation	**4 462**	**(84 404)**	**144 712**

VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PART DU GROUPE ET INTÉRÊTS MINORITAIRES



En milliers de francs	Capital social	Prime	Écart de réévaluation Groupe	Réserves consolidées Groupe	Résultat consolidé Groupe	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires
Situation au 31 octobre 1996	470 624	51 694	(396 698)	204 932	102 851	433 403	187 866
Augmentation de capital apport Sathel	89 642	–	–	–	–	89 642	–
Prime d'apport Sathel	–	304 39	–	–	–	304 391	–
Imputation écart acquisition Sathel	–	(294 352)	–	–	–	(294 352)	–
Écart de conversion	–	–	–	215	–	215	(43)
Distribution de dividendes GP SA	–	–	–	(41 373)	–	(41 373)	–
Distribution de dividendes filiales	–	–	–	–	–	–	(6 303)
Variations périmètre Sathel chez GP	–	–	–	(4 641)	–	(4 641)	(95 136)
Variations périmètre filiale de Sathel	–	–	365	45 964	–	46 329	(46 321)
Écart d'acquisition négatif Garden Beach	–	–	–	89 904	–	89 904	–
Autres variations	–	–	(488)	(856)	–	(1 344)	2 968
Affectation résultat de l'exercice 1996	–	–	–	102 851	(102 851)	–	–
Résultat de l'exercice 1997	–	–	–	–	135 925	135 925	14 752
Situation au 31 octobre 1997	560 266	61 733	(396 821)	396 996	135 925	758 099	57 783
Écart de conversion	–	–	–	91	–	91	(44)
Distribution de dividendes GP SA	–	–	–	(55 411)	–	(55 411)	–
Distribution de dividendes filiales	–	–	–	–	–	–	(5 910)
Variations périmètre Sathel chez GP	–	–	–	271	–	271	(996)
Variations périmètre filiale de Sathel	–	–	69	5 295	–	5 364	(1 488)
Variations périmètre filiale de GPB	–	–	–	1 469	–	1 469	(6 540)
Autres variations	–	–	7	(5 123)	–	(5 116)	(355)
Affectation résultat de l'exercice 1997	–	–	–	135 925	(135 925)	–	–
Résultat de l'exercice 1998	–	–	–	–	144 075	144 075	19 306
Situation au 31 octobre 1998	560 266	61 733	(396 745)	479 513	144 075	848 842	61 756
Écart de conversion	–	–	–	58	–	58	17
Distribution de dividendes GP SA	–	–	–	(61 568)	–	(61 568)	–
Distribution de dividendes filiales	–	–	–	–	–	–	(5 894)
Variation périmètre nouvelles filiales	–	–	51 956	(51 862)	–	94	4 494
Variations de pourcentage d'intérêts	–	–	49	(1 963)	–	(1 914)	(9 687)
Autres variations	–	–	–	(1 744)	–	(1 744)	2 071
Affectation résultat de l'exercice 1998	–	–	–	144 075	(144 075)	–	–
Résultat de l'exercice 1999	–	–	–	–	165 007	165 007	21 200
Situation au 31 octobre 1999	**560 266**	**61 733**	**(344 740)**	**506 509**	**165 007**	**948 775**	**73 957**

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS



PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION

Généralités

La consolidation du Groupe est effectuée conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1985 et du décret du 17 février 1986.
La consolidation est réalisée à partir des bilans et comptes de résultat de Groupe Partouche SA et de ses filiales, arrêtés au 31 octobre 1999.

Méthodes de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif. Elle prend en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs, passifs, éléments du compte de résultat des sociétés concernées, en distinguant la part du Groupe et les intérêts minoritaires.
Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires sont consolidées par intégration proportionnelle. Cette méthode consiste à retenir, proportionnellement au pourcentage de contrôle par le Groupe, les actifs, les passifs, les produits et charges de cette dernière, faisant apparaître, le cas échéant, des intérêts minoritaires. Cette méthode est appliquée aux sociétés suivantes :
SA du Casino de Grasse ;
SC du Casino de Grasse.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées des écarts d'acquisition dont les principes comptables sont indiqués dans le paragraphe ci-dessous.
Concernant les autres immobilisations incorporelles (fonds de commerce), une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur de l'un d'entre eux, appréciée selon les mêmes critères que ceux définis à l'origine, vient à décliner de façon durable.
Les frais d'établissements sont généralement amortis sur une durée de 5 ans.
Les amortissements pour dépréciation relatifs aux brevets et licences sont calculés en mode linéaire sur une durée de 1 à 2 ans.
Les fonds de commerce, hors droit à construire, des sociétés du Groupe sont amortis sur une durée de 20 ans. Si l'activité de la société venait à décliner ou si nous constations l'obsolescence de certains éléments constitutifs des fonds, la durée d'amortissement de ces derniers pourrait être remise en cause.

Écarts d'acquisition

Les écarts sont égaux à la différence entre les valeurs d'acquisition des titres et le pourcentage de situation nette correspondant, compte tenu des résultats estimés à la date d'acquisition, sous déduction des éléments spécifiques qui auraient pu être affectés à des postes d'actif ou de passif.
Toutefois, pour les participations existant au 31 octobre 1992, c'est la situation nette à cette date qui a été retenue, faute de détenir les renseignements qui auraient permis de remonter à la date d'acquisition des titres.
Ainsi, le montant global de ces écarts d'acquisition constitue une survaleur figurant parmi les immobilisations incorporelles.
Dans l'activité casinotière, les opérations de croissance externe donnent lieu à l'apparition d'écarts d'acquisition positifs, car les casinos acquis ont habituellement une activité dans le seul domaine des jeux traditionnels. C'est en tenant compte de la rentabilité future, notamment liée à la probabilité d'obtention des machines à sous, que l'écart d'acquisition, sous déduction des éléments spécifiques qui auraient pu être affectés à des postes d'actifs, se justifie.
La politique comptable du Groupe Partouche consiste à amortir en mode linéaire sur 20 ans les écarts d'acquisition, du fait de la durabilité et du caractère bénéficiaire des investissements concernés.
Si les critères indiqués ci-dessus n'étaient pas atteints, notamment la non-obtention d'autorisation d'exploitation de machines à sous ou une capacité bénéficiaire inférieure à celle initialement estimée sur une période consécutive de 3 ans postérieurement à l'obtention de l'autorisation des machines à sous, le Groupe Partouche proposera alors de revoir sa position quant à la durée résiduelle d'amortissement des écarts d'acquisition concernés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.
Concernant l'ensemble immobilier reçu en apport de la SIHB lors de la fusion renonciation, il a fait l'objet d'une réévaluation pour un montant de 3 393 francs pour le terrain et de 9 822 722 francs pour les constructions.
Cette plus-value est maintenue dans les comptes consolidés ; elle résulte d'une évaluation prudente.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue des biens concernés :

Constructions	Linéaire	20 à 50 ans
Installations générales, agencements	Linéaire	8 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans

Par ailleurs, au sein du Groupe, l'amortissement des machines à sous s'effectue linéairement sur 5 ans.

Immobilisations financières

Le prix d'acquisition des titres des sociétés non consolidées est comparé à la quote-part des capitaux propres de ces sociétés, à leur valeur probable de réalisation lorsqu'une détention durable n'est pas envisagée ou à la quote-part de valeur patrimoniale.

Fiscalité différée

La fiscalité différée est traduite dans les comptes consolidés en prenant en compte, pour chaque filiale :
À l'actif :
• les déficits fiscaux et les amortissements réputés différés dont l'imputation sur les bénéfices futurs présente un caractère de probabilité suffisant, à court terme ;
• la participation des salariés.
Au passif :
• la plus-value réalisée lors de l'apport de l'ensemble immobilier dont l'imposition est étalée ;
• les charges à répartir et les postes divers.
La contribution de 10 % n'ayant plus un caractère temporaire, celle-ci est désormais prise en compte sur la totalité des impôts différés. En revanche, il n'a pas été pris en compte le supplément d'impôt sur les sociétés de 15 %, celui-ci présentant un aspect provisoire.

Méthode de conversion

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis au cours de fin d'exercice pour les comptes de bilan et au cours moyen pour les comptes de résultat. L'écart résultant de l'application de ces cours est inscrit dans les capitaux propres en « Écart de conversion groupe ».
Les créances et les dettes exprimées en devises sont converties au cours de ces devises à la date du 31 octobre.
Les pertes et les gains non réalisés résultant de cette conversion sont enregistrés en écarts de conversion.

Stocks

Les stocks sont évalués au prix de revient sans toutefois que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation.

Créances clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur leur probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

PARTICULARITÉS À SIGNALER DANS LES RÈGLES ET LES PRINCIPES COMPTABLES

a) Les subventions d'investissement figurant parmi les capitaux propres des comptes sociaux des filiales ont été virées à la rubrique « Produits constatés d'avance ».

b) L'exploitation du casino de Knokke est réalisée par une association sans but lucratif : le Club privé (comme l'impose la réglementation belge). Celle-ci procède à sa clôture à un « transfert financier » de l'intégralité de son résultat vers la SA ECK.
Aussi, afin d'obtenir un compte d'exploitation reflétant l'image fidèle de l'activité globale, le résultat transféré a été remplacé par l'ensemble des produits et charges qui le génère.

c) Le plan comptable des casinos des stations balnéaires (arrêté du 27 février 1984) implique l'application de règles particulières en ce qui concerne les subventions d'investissement issues du prélèvement à employer.

d) Conformément au plan comptable casinotier, le Groupe Partouche procède au provisionnement des jackpots progressifs à la clôture de l'exercice.

e) Depuis la clôture au 31 octobre 1997 et afin de se conformer à une interprétation récente du plan comptable des « casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques », les casinos du Groupe Partouche ne comptabilisent pas les valeurs faciales d'inventaire des jetons et plaques en disponibilité et en autres dettes. Seuls les jetons et plaques en circulation sont comptabilisés dans le poste « Autres dettes ».

f) À compter du 31 octobre 1999, le Groupe procède à la comptabilisation, à l'actif des comptes sociaux de la filiale concernée, des intérêts de financement pour des investissements supérieurs à 100 MF, et ce jusqu'à la mise en service desdits investissements.

ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

TOUS LES CHIFFRES SONT EXPRIMÉS EN MILLIERS DE FRANCS



NOTE 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

VARIATIONS DES VALEURS BRUTES	31/10/98*	Nouv. filiales**	Augmentation	Diminution	31/10/99
Fonds commercial	50 402	87	–	–	**50 489**
Écarts d'acquisition	351 309	188 833	11 714	–	**551 856**
Autres actifs incorporels	9 565	3 860	14 797	660	**27 562**
TOTAL	**411 276**	**192 780**	**26 511**	**660**	**629 907**

AMORTISSEMENTS					
Fonds commercial	13 023	–	907	–	**13 930**
Écarts d'acquisition	83 654	14 749	20 306	–	**118 619**
Autres actifs incorporels	6 442	50	3 971	595	**9 868**
TOTAL	**103 029**	**14 799**	**25 184**	**595**	**142 417**

VALEURS NETTES	31/10/98	31/10/99
Fonds commercial	37 379	**36 559**
Écarts d'acquisition	267 732	**433 237**
Autres actifs incorporels	3 110	**17 694**
TOTAL	**308 221**	**487 490**

** Ce montant inclut les différences de conversion au cours de clôture des sociétés étrangères.*
*** Ensemble des sociétés nouvellement incluses.*

COMMENTAIRES

Les frais d'établissement de l'Hôtel international de Lyon, d'un montant de 10 383 kF, constituent la principale évolution du poste « Autres actifs incorporels », dont 2 568 kF sont liés à la capitalisation des frais financiers de l'investissement (cf. note *f* des principes comptables).

NOTE 2 - ÉCARTS D'ACQUISITION

SYNTHÈSE DES ÉCARTS D'ACQUISITION	Écart d'acquisition 31/10/99			31/10/98
	Brut	Amortissement	Net	Net
Groupe Partouche SA	287 190	46 255	**240 935**	99 444
Forges Thermal	2 408	1259	**1 149**	225
Élysée Palace Expansion	19 047	4 642	**14 405**	–
GPB	53 756	6 941	**46 815**	34 196
SIKB	783	196	**587**	627
Sathel	120 580	34 377	**86 203**	86 413
Sek	57 098	21 937	**35 161**	38 295
Aix Thermal	10 994	3 012	**7 982**	8 532
TOTAL CONSOLIDÉ	**551 856**	**118 619**	**433 237**	**267 732**

DÉTAIL DES VARIATIONS

VALEUR NETTE 1998		**267 732**
Augmentation		
Groupe Partouche SA	Acquisition titres Palm Beach	145 973
	Acquisition titres Forges	2 967
	Acquisition titres Epex	8 156
	Acquisition titres pôle Vichy	2 787
EPEX	Acquisition titres EPSA	19 047
GPB	Acquisition titres San Roque	15 295
SATHEL	Acquisition titres SEK	5 960
Autres augmentations		362
Différence de conversion sociétés belges		13
Dotation aux amortissements		(35 055)
VALEUR NETTE 1999		**433 237**

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

VARIATIONS DES VALEURS BRUTES	31/10/98 *	Nouv. filiales**	Augmentation	Diminution	31/10/99
Terrains	67 182	8 016	1 272	8	**76 462**
Constructions	524 205	111 458	274 444	139	**909 968**
Installations techniques	275 640	17 041	50 077	11 195	**331 563**
AIC	170 346	13 561	38 906	3 322	**219 491**
Immobilisations en cours	120 580	–	28 151	134 461	**14 270**
Avances et acomptes	993	16 520	5 253	607	**22 159**
TOTAL	**1 158 946**	**166 596**	**398 103**	**149 732**	**1 573 913**

AMORTISSEMENTS					
Terrains	1 148	–	391	–	**1 539**
Constructions	129 259	43 965	24 888	27	**198 085**
Installations techniques	178 401	1 367	31 933	10 717	**200 894**
AIC	82 135	1 876	18 168	2 670	**99 509**
TOTAL	**390 943**	**47 208**	**75 380**	**13 414**	**500 117**

VALEURS NETTES	31/10/98	31/10/99
Terrains	65 983	**74 923**
Constructions	394 530	**711 883**
Installations techniques	96 853	**130 579**
Autres immobilisations corporelles (AIC)	88 149	**119 982**
Immobilisations en cours	120 580	**14 270**
Avances et acomptes	993	**22 159**
TOTAL	**767 088**	**1 073 796**

Les « Autres immobilisations corporelles » au 31 octobre 1999 se décomposent ainsi :

	Valeurs brutes	Amortiss.
Agencements et aménagements	164 368	71 539
Matériel et mobilier de bureau	50 318	25 037
Matériel de transport	4 688	2 931
Divers	117	2
TOTAL	**219 491**	**99 509**

** Ce montant inclut les différences de conversion au cours de clôture des sociétés étrangères.*
*** Ensemble des sociétés nouvellement incluses.*

COMMENTAIRES

L'augmentation des postes d'immobilisations corporelles s'explique, principalement, par l'entrée dans le périmètre des sociétés nouvelles, Casino Nuevo de San Roque et SA Cannes Balnéaires (Palm Beach) et Élysée Palace SA, par l'achèvement de l'Hôtel international de Lyon et enfin par les travaux de rénovation et d'aménagement de certains établissements casinotiers (Dieppe et Forges en particulier). Les principaux impacts de ces sociétés sur les postes d'actifs corporels sont les suivants :

En kF	San Roque	Cannes Balnéaires	EPSA	HIL	Dieppe	Forges
Terrains	7 884	–	–	–	–	–
Constructions	31 453	64 588	15 417	242 672	12 489	9 528
Installations techniques	10 388	4 533	–	21 786	2 130	4 845
AIC	7 717	5 096	–	16 504	4 251	–
Immobilisations en cours	–	–	–	(117 375)	(10 490)	–
Avances et acomptes	–	16 520	–	–	–	–
TOTAUX	**57 442**	**90 737**	**15 417**	**163 587**	**8 380**	**14 373**

NOTE 4 - PRÊTS

L'échéancier des prêts est le suivant :

	TOTAL	– 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Montant brut	6 778	460	3 689	2 629
Provision	2 047			
MONTANT NET	**4 731**			

La provision sur prêt concerne principalement le casino d'Aix-en-Provence, à hauteur de 1 973 kF.

NOTE 5 - STOCKS

	31/10/98	31/10/99
Montant brut	9 425	13 074
Provision	176	137
MONTANT NET	**9 251**	**12 937**

Les fournitures en stock sont évaluées selon la méthode du « premier entré, premier sorti ».

NOTE 6 - CLIENTS

	31/10/98	31/10/99
Montant brut	73 575	78 386
Provision	(29 151)	(21 649)
MONTANT NET	**44 424**	**56 737**

La provision pour dépréciation des comptes clients couvre essentiellement des chèques ou paiements par cartes de crédit remis par la clientèle des casinos et demeurés impayés, soit 19 402 kF pour les jeux.

NOTE 7 - FISCALITÉ DIFFÉRÉE ACTIVE

	31/10/98	31/10/99
Déficits reportables	7 245	6 246
Amortissements réputés différés	17 014	12 751
Participations des salariés	6 934	8 084
Provisions non déductibles	178	391
TOTAL	**31 371**	**27 472**

Le retour à l'équilibre des casinos de Beaulieu et de Palavas explique la diminution du poste « Amortissements réputés différés ».

NOTE 8 - AUTRES CRÉANCES

Comparaison des valeurs brutes.

	31/10/98	31/10/99
État impôt société	7 849	9 516
État TVA	48 784	66 099
État autres	4 004	3 146
État subventions à recevoir	11 721	9 369
Fournisseurs débiteurs	4 356	6 463
Personnel avances et acomptes	1 318	1 802
Organismes sociaux	429	261
Divers	43 664	137 874
TOTAL	**122 125**	**234 530**

Le poste « État TVA » connaît une évolution attachée aux constructions de la Cité internationale (HIL et GCL), du casino de San Roque et de la SA Cannes Balnéaires.
La provision pour dépréciation des autres créances est constituée principalement des provisions sur des débiteurs divers de Groupe Partouche SA et de la SA Cannes Balnéaires à hauteur respectivement de 1 000 kF et 1 105 kF.

NOTE 9 - VALEURS MOBILIÈRES

	31/10/98	31/10/99
VALEUR NETTE	**17 659**	**111 084**

Cette rubrique est constituée uniquement de SICAV de trésorerie (FCP), localisée à hauteur de 87 803 kF dans les comptes de Groupe Partouche SA.

NOTE 10 - CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	31/10/98	31/10/99
VALEUR NETTE	**39 425**	**39 752**

Les éléments constitutifs de ce poste sont essentiellement à caractère d'exploitation ; à noter en particulier la redevance communale du casino de Cabourg pour 17 178 kF.

NOTE 11 - DÉTAIL VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

EXERCICE 1996-1997

Il a été procédé à une augmentation de capital chez Groupe Partouche SA par apport des titres de la SA Sathel de M. Lucien Wilms.
L'augmentation de capital de 89 642 644 francs correspond à la création de 985 084 actions.
Une prime d'apport a été générée pour un montant de 304 390 956 francs, sur laquelle est venu s'imputer l'écart d'acquisition dégagé à l'occasion de cette opération, soit 294 352 345 francs.
L'achat du pôle Garden Beach a généré un écart d'acquisition négatif de 89 903 462 francs, qui a fait l'objet d'une imputation directe dans les capitaux propres consolidés en augmentation des réserves. Cette constatation comptable immédiate, qualifiée usuellement de « bonne affaire », s'appuie sur une perspective future favorable du pôle Garden Beach ; en effet, la réunion logique de cet établissement et du casino mitoyen Eden Beach, propriété du Groupe Partouche, permettra de dégager une immédiate synergie naturelle dont profiteront les deux exploitations.

EXERCICE 1997-1998

La modification de la structure des capitaux propres consolidés résulte principalement des variations de périmètre dues, d'une part, à l'acquisition de titres complémentaires de la SA Sathel par Groupe Partouche SA et, d'autre part, à l'acquisition de l'intégralité des titres des sociétés belges du pôle casinotier de Knokke Le Zoute par Groupe Partouche Belgique.
Les autres variations résultent des conséquences d'opérations de restructuration opérées sur les sociétés consolidées.
La variation de la réserve légale et des autres réserves est induite par l'affectation des résultats comptables successifs de Groupe Partouche SA.

EXERCICE 1998-1999

Les principales modifications de la structure des capitaux propres résultent :
– d'une part, de l'entrée des nouvelles filiales dans le périmètre consolidé, SA Cannes Balnéaires (Palm Beach), Élysée Palace Expansion, Élysée Palace SA, Groupe Partouche Roumanie, et Casino Nuevo de San Roque ;
– d'autre part, des variations de périmètre suite aux rachats de titres à des minoritaires du Groupe sur les établissements de Forges, de Vichy, de SEK.
L'impact de ces principales évolutions est chiffré à travers la présentation du tableau de variation des capitaux propres consolidés, en tête de ce chapitre.

NOTE 12 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les litiges fiscaux et sociaux sont provisionnés à hauteur des risques estimés par les sociétés filiales sur la base des éléments dont elles disposent à la clôture de l'exercice.

PROVISION POUR RISQUES	31/10/98	31/10/99
Contrôles fiscaux et sociaux	9 517	9 521
Litiges prud'homaux	12 543	5 288
Autres provisions	5 745	3 698
TOTAL	**27 805**	**18 507**

La diminution du poste s'explique principalement par la reprise de la provision du litige prud'homal d'Aix-en-Provence.

PROVISION POUR CHARGES	31/10/98	31/10/99
Jackpot	2 244	1 376
Contrôles fiscaux et sociaux	4 079	5 000
Litiges prud'homaux	265	8 687
Autres provisions	6 528	3 586
TOTAL	**13 116**	**18 649**

La diminution du poste « Autres provisions » pour charges résulte principalement de la reprise intégrale de la provision pour impôt sur plus-value d'apport de fusion constituée chez Groupe Partouche SA pour 2 178 kF.
Une provision pour charges de 8 572 kF liées à des litiges prud'homaux dans la SA Cannes Balnéaires justifie l'augmentation du poste.

NOTE 13 - ENGAGEMENTS

Dans le cadre des engagements bancaires contractés par Groupe Partouche SA et ses filiales pour l'acquisition antérieure de la participation dans la SFCMC, Financière Partouche, actionnaire majoritaire, a antérieurement donné sa caution gagiste.
À la clôture de l'exercice, l'encours d'actions nanties à ce titre s'élevait à 74 866 titres.
Les engagements de crédit-bail sont non significatifs.

NOTE 14 - INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

Il n'a pas été constitué de provision pour indemnité de départ à la retraite.

NOTE 15 - DETTES FISCALES ET SOCIALES

	31/10/98	31/10/99
Personnel	12 014	19 186
Participation des salariés	20 606	22 054
Organismes sociaux	19 808	22 614
Congés payés	24 430	26 348
Prélèvement jeux - Autres impôts	120 332	154 965
État IS	26 363	25 520
État TVA	10 002	11 239
TOTAL	**233 555**	**281 926**

NOTE 16 - DETTES SUR IMMOBILISATIONS

	31/10/98	31/10/99
Fournisseurs immobilisations et factures non parvenues	66 522	91 646
Fournisseurs immobilisations financières	4 628	7 600
Retenues garantie	257	782
TOTAL	**71 407**	**100 028**

L'augmentation est due aux travaux de rénovation et d'aménagement de certains établissements ; en particulier, ceux du Palm Beach contribuent pour 16 233 kF à l'augmentation du poste.

NOTE 17 - AUTRES DETTES

	31/10/98	31/10/99
Jetons et plaques en circulation	4 885	5 682
Prélèvement à employer	5 217	7 786
Clients créditeurs	69	437
Comptes courants administrateurs	1 031	1 655
Divers	50 206	68 387
TOTAL	**61 408**	**83 947**

L'augmentation du poste « Divers » s'analyse en particulier par le solde restant à verser sur l'achat du casino de San Roque.

NOTE 18 - PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Cette rubrique inclut essentiellement les subventions d'investissements qui figuraient initialement dans la situation nette des filiales consolidées.

	31/10/98	31/10/99
Subventions d'investissements	55 776	52 046
Divers	975	654
TOTAL	**56 751**	**52 700**

Les subventions sont issues du mécanisme du prélèvement à employer.
Le prélèvement à employer correspond aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du nouveau barème de prélèvement progressif (27 novembre 1986), qui doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique dans les conditions fixées par décret.

NOTE 19 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES

	31/10/98	31/10/99
	42 450	**44 084**

Cette rubrique ne contient que des éléments courants et notamment pour les transferts de charges, la constatation de salaires en nature et sous forme de pourboires versés au personnel du casino de Knokke.



NOTE 20 - AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	31/10/98	31/10/99
Achats matières	30 176	36 347
Redevance CB mobilier	513	728
Redevance CB immobilier*	1 015	1 004
Location immobilière	34 908	36 523
Location mobilière	4 202	6 080
Charges locatives	7 177	3 561
Entretien, maintenance	25 290	28 459
Primes d'assurance	4 634	5 557
Personnel extérieur	9 052	11 309
Honoraires	28 252	29 724
Publicité	48 422	58 079
Missions, réceptions	10 389	10 092
Poste, télécommunications	5 064	6 887
Services bancaires	4 955	8 851
Divers	22 484	29 508
TOTAL	**236 533**	**272 709**

** Uniquement chez Sathel.*

COMMENTAIRES

L'évolution globale du poste s'explique principalement par l'intégration des sociétés nouvelles.

NOTE 21 - EMPRUNT ET DETTES FINANCIÈRES

EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/10/98	31/10/99	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts bancaires	354 622	668 644	171 057	350 800	146 787
Comptes bancaires créditeurs	17 340	157 409	157 409		
TOTAL	**371 962**	**826 053**	**328 466**	**350 800**	**146 787**

EMPRUNTS ET DETTES DIVERSES

	31/10/98	31/10/99	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Participations des salariés	26 105	30 600	1 812	28 788	
Divers	1 273	70 515		70 515	
TOTAL	**27 378**	**101 115**	**1 812**	**99 303**	

Le taux moyen de la dette bancaire à la clôture de l'exercice s'élève à 4,35 %.
Les emprunts bancaires sont à taux fixe pour 22 % du total et à taux variable pour 78 %.
Les emprunts à taux variable font l'objet d'une couverture partielle à hauteur de 45 000 kF.

COMMENTAIRES

L'augmentation du poste « Divers » des « Emprunts et dettes diverses » s'explique principalement par le solde, dans les comptes de Groupe Partouche SA, des achats de titres des sociétés Cannes Balnéaires et SA Forges Thermal pour un total de 69 290 kF.

NOTE 22 - ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

	1999 Charges	1999 Produits	1999 Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATION DE GESTION			**8 268**
Virement au compte de résultat des subventions		3 188	
Divers		5 080	
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS DE CAPITAL			**14 898**
Cessions d'éléments d'actif		930	
Quote-part de subventions		7 724	
Autres produits sur opérations de capital		6 244	
REPRISES PROVISIONS, TRANSFERT DE CHARGES			**13 936**
Reprises sur provisions		13 908	
Transfert de charges exceptionnelles		28	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS			**37 102**
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATION DE GESTION			**(22 465)**
Subventions accordées	(5 261)		
Pénalités et contrôles fiscaux	(2 566)		
Autres charges sur opérations de gestion	(14 638)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS DE CAPITAL			**(7 804)**
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	(1 495)		
Autres charges sur opérations de capital	(6 309)		
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES AMORTISSEMENT ET PROVISIONS			**(2 102)**
Provisions pour litiges fiscaux et sociaux	(477)		
Autres dotations aux provisions	(1 625)		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES			**(32 371)**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			**4 731**

NOTE 23 - IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR LES BÉNÉFICES

Au cours de cet exercice, l'ensemble des déficits fiscaux reportables des sociétés casinotières pour lesquelles une fiscalité différée avait été constatée lors du précédent exercice a été consommé.

NOTE 24 - VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	1998 Avant impôts	1998 Impôts	1998 Après impôts	1999 Avant impôts	1999 Impôts	1999 Après impôts
Résultat courant	342 514	(159 800)	182 714	412 532	(170 475)	242 057
Résultat exceptionnel	(4 593)	395	(4 198)	4 731	(5 953)	(1 222)
Amortissements écarts d'acquisition	(19 533)	–	(19 533)	(35 055)	–	(35 055)
Participation des salariés	(18 915)	7 232	(11 683)	(21 839)	7 566	(14 273)
Impôts différés	–	16 081	16 081	–	(6 649)	(6 649)
Crédits d'impôts	–	–	–	–	1 349	1 349
TOTAL	**299 473**	**(136 092)**	**163 381**	**360 369**	**(174 162)**	**186 207**



INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIM...TRE DE CONSOLIDATION

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les sociétés suivantes ont été consolidées par la SA Groupe Partouche

Sociétés	Siège	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode de consolidation
CASINOS				
SA Casino de Saint-Amand	France	99,99	99,99	IG
SA Grand Casino de Cabourg	France	99,96	99,96	IG
SA Casino du Grand Café	France	61,95	61,83	IG
SA Grand Casino de Beaulieu	France	99,90	99,90	IG
SA Forges Thermal	France	58,75	58,75	IG
SA Casino et Bains de Mer de Dieppe	France	97,58	97,58	IG
SA Jean Metz	France	99,20	99,20	IG
SA Le Touquet's	France	90,05	90,05	IG
SA Casinos du Touquet	France	96,53	96,53	IG
SA Casinos de Vichy	France	99,92	91,67	IG
SA Numa	France	98,60	98,60	IG
SA ECK	Belgique	100,00	97,90	IG
SA Casino Le Mirage	Maroc	99,40	97,41	IG
SA Le Grand Casino de Djerba	Tunisie	85,00	83,22	IG
Casino Nuevo de San Roque	Espagne	75,00	73,43	IG
Groupe Partouche Romania	Roumanie	99,00	96,92	IG
SA Sathel	France	99,80	99,80	IG
SA Casino Municipal de Royat	France	98,00	97,80	IG
SA Casino Le Lion Blanc	France	99,79	99,59	IG
SA Eden Beach Casino	France	99,74	99,54	IG
SA Casino Municipal d'Aix Thermal	France	91,85	91,73	IG
SA Casino des Flots Bleus	France	99,96	91,69	IG
SA Casino de Palavas	France	99,97	99,79	IG
SA Casino de Grasse*	France	49,96	47,04	IP
SA Grand Casino de Lyon	France	99,98	93,98	IG
SA LCL France & Cie (Casino Carlton)	France	100,00	100,00	IG
HÔTELS				
SA Élysée Palace Hôtel	France	70,00	39,75	IG
SA Hôtel International de Lyon	France	94,00	94,00	IG
SNC Garden Beach Hôtel	France	100,00	99,55	IG
SNC EGH - La Part Dieu	France	100,00	99,80	IG
SNC Hôtel du Golf	France	100,00	99,80	IG
AUTRES SOCIÉTÉS				
SA Cannes Balnéaires (Palm Beach)	France	99,97	99,97	IG
SA CHM	France	93,29	86,18	IG
SA Groupe Partouche International	France	98,00	98,00	IG
SARL Société Immobilière de la Tour	France	98,00	98,00	IG
SA Baratem	France	99,72	96,26	IG
SA Holding Garden Pinède	France	100,00	100,00	IG
SCI Hôtel Garden Pinède	France	100,00	100,00	IG
SCI Rue Royale	France	99,99	99,99	IG
Élysée Palace Expansion	France	99,84	91,59	IG
Élysée Palace SA	France	99,97	91,56	IG
SA Groupe Partouche Belgique	Belgique	99,90	97,90	IG
SA SIKB	Belgique	100,00	97,90	IG
SPRL Caskno	Belgique	100,00	97,90	IG
SPRL Artmusic	Belgique	99,50	97,41	IG
SARL SEK	France	100,00	99,80	IG
SCI de l'Eden Beach Casino	France	100,00	99,80	IG
SCI Palavas Investissement	France	100,00	99,82	IG
SARL SDT Saint-Saëns	France	99,94	58,72	IG
SC du Casino de Grasse*	France	50,00	47,08	IP

*Le renvoi * signale le contrôle conjoint exercé par la société consolidante qui justifie le choix de la méthode de l'intégration proportionnelle.*
(IG) Intégration globale - (IP) Intégration proportionnelle.



INFORMATIONS RELATIVES
AU PÉRIM...TRE DE CONSOLIDATION

VARIATION DU POURCENTAGE DE DÉTENTION

	Pourcentage Contrôle Exercice 97-98 Exercice 98-99	Pourcentage Intérêt Exercice 97-98 Exercice 98-99
SA Forges Thermal	51,75 58,75	51,75 58,75
SA CHM	78,63 93,29	70,31 86,18
SA Casino Le Mirage	99,40 99,40	97,41 97,32
SA Grand Casino de Djerba	85,00 85,00	83,30 83,22
SDT St-Saëns	99,94 99,94	99,94 58,72
SA Casinos de Vichy	82,92 99,92	73,27 91,67
SA Élysée Palace Hôtel	70,00 70,00	21,35 39,75
SA Eden Beach	99,74 99,74	87,28 99,54
SCI Hôtel Garden Pinède	100,00 100,00	99,87 100,00

	Pourcentage Contrôle Exercice 97-98 Exercice 98-99	Pourcentage intérêt Exercice 97-98 Exercice 98-99
SCI Eden Beach Casino	100,00 100,00	94,19 99,80
SEK	87,50 100,00	87,33 99,80
SNC Garden Beach	100,00 100,00	87,40 99,55
SA Cannes Balnéaires (Palm Beach)	99,97	non consolidé 99,97
Casino Nuevo San Roque	75,00	non consolidé 73,43
Groupe Partouche Romania	99,00	non consolidé 96,92
EPSA - Élysée Palace	99,97	non consolidé 91,56
EPEX - Élysée Palace Expansion	99,84	non consolidé 91,59

IMPACT DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

L'intégration des sociétés nouvellement incluses dans le périmètre au 31 octobre 1999 a eu l'impact suivant dans le compte de résultat consolidé :

Chiffre d'affaires	22 270
Résultat courant avant impôt	(12 532)
Résultat net	(12 587)

TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS

Les sociétés jugées non significatives au regard de leur CA, de leur total bilan, de leur situation nette et de leur résultat, celles dont la détention est provisoire et celles pour lesquelles l'obtention des états financiers dans les délais n'a pas été possible, ne sont pas consolidées.

Sociétés	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Pourcentage de détention	Capitaux propres 31/10/99	Résultat net 31/10/99	Chiffre d'affaires 31/10/99	Motif de non-consolidation
SA Casino Alvignac	187	–	187	75 %	65	(14)	–	Sans activité
SA Casino Morsbronn	493	–	493	75 %	(452)	(173)	–	Sans activité
SA Casino Trinité	499	–	499	99,84 %	500 *	–	–	Sans activité
Société fermière du Casino municipal de Cannes (source : « Comptes consolidés au 31/10/98 »)**	231 608	–	231 608	15,76 %	231 511	4 347	418 708	Détention inférieure à 20 %
Divers	2 730	992	1 738	–	–	–	–	Sans activité ou détention non significative
TOTAL	**235 517**	**992**	**234 525**					

** La société du Grand Casino de la Trinité a été constituée au cours du dernier trimestre de l'exercice clos au 31 octobre 1999, le montant des capitaux propres est réduit au seul montant du capital social, soit 500 kF.*
*** L'accord entre Anjou Services et le Groupe Partouche mettant fin au litige relatif aux 27 941 actions de la SFCMC s'est traduit, dans les comptes, par une réduction du prix des titres de 50 MF. Par ailleurs, au cours de cet exercice, le Groupe Partouche a acquis 396 titres supplémentaires de la SFCM.*

Outre la réduction de l'actif financier concernant la SFCMC, la variation du poste s'analyse également par l'entrée de la société Élysée Palace Expansion dans le périmètre de consolidation.



INFORMATIONS DIVERSES

1 - Ventilation du chiffre d'affaires par activité sur trois exercices

	1997			1998			1999		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Jeux	742 062	33 966	776 028	873 003	37 934	910 937	1 006 980	46 770	1 053 750
Restauration	87 869	3 649	91 518	110 029	13 514	123 543	138 460	14 288	152 748
Hôtellerie	62 023	–	62 023	77 737	–	77 737	94 312	–	94 312
Pourboires	–	8 199	8 199	–	8 153	8 153	–	8 996	8 996
Discothèques	19 121	5 964	25 085	18 946	1 694	20 640	21 385	2 050	23 435
Entrée salles jeux	11 399	1 784	13 183	13 279	1 887	15 166	14 080	1 947	16 027
Location immobilière	2 287	1 042	3 329	3 003	665	3 668	5 974	781	6 755
Divers	19 174	1 911	21 085	21 040	1 441	22 481	24 695	1 441	26 136
TOTAL	**943 935**	**56 515**	**1 000 450**	**1 117 037**	**65 288**	**1 182 325**	**1 305 886**	**76 273**	**1 382 159**

2 - Résultat net consolidé par action sur trois exercices

	1997	1998	1999
Résultat net consolidé (FF)	150 677 680	163 381 240	186 207 019
Nombre d'actions	6 156 774	6 156 774	6 156 774
Résultat net consolidé par action (FF)	24,47	26,54	30,24

3 - Effectifs

Les sociétés du Groupe emploient 2 650 personnes, dont 187 cadres.
476 personnes travaillent à l'étranger.

4 - Risque de change

Les activités du Groupe Partouche à l'étranger sont réalisées par des filiales qui opèrent dans leur pays d'implantation ; les comptes consolidés incluent ainsi neuf sociétés étrangères : cinq sociétés situées en Belgique, une société au Maroc, une société en Tunisie, une société en Espagne et une société en Roumanie.
L'ensemble ne représente que 5,5 % du chiffre d'affaires total, et le Groupe ne supporte pas de risque de change significatif.

5 - Cours de conversion

Les cours utilisés pour convertir en francs les comptes des sociétés étrangères sont les suivants :

Maroc :	0,63475
Tunisie :	5,21283
Belgique :	0,16261
Roumanie :	0,00037
Espagne :	0,03942

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun élément majeur n'est intervenu dans la période postérieure à la clôture des comptes consolidés qui pourraient avoir une incidence significative dans les comptes.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDéS

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 1999

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Partouche SA, établis en francs français, relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 1999, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris - la Défense et Sceaux, le 6 mars 2000

José DAVID

KPMG Audit
Fiduciaire de France

Maïr FERERES
Directeur associé



Comptes sociaux 1999



BILAN

AU 31 OCTOBRE 1999



ACTIF

En milliers de francs et en milliers d'euros	Notes	Exercice 1999 €	Exercice 1999 F	Exercices (en kF) 1998	Exercices (en kF) 1997
Actif immobilisé					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2.1-2.2				
Concessions, brevets, droit sim.		23	**149**	5	
Fonds commercial		2 058	**13 500**	14 000	14 500
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.1-2.2				
Terrains		145	**950**	950	950
Constructions		4 574	**30 005**	18 999	9 847
Installations techniques*		–	**1**	2	
Autres immobilisations corporelles		48	**317**	322	270
Immobilisations en cours		609	**3 993**	573	2 480
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Autres participations	2.3	201 529	**1 321 942**	1 084 709	1 038 205
Prêts	2.5	12	**76**	81	85
Autres immobilisations financières	2.5	77	**507**	430	368
Total actif immobilisé		**209 075**	**1 371 440**	**1 120 071**	**1 066 705**
Actif circulant					
Avances et acomptes sur commandes*		–	**1**	64	64
Clients et comptes rattachés	2.5	5 073	**33 279**	27 974	23 998
Autres créances	2.5	78 544	**515 215**	430 450	282 944
Valeurs mobilières placement		13 386	**87 803**	1 986	6 376
Disponibilités		5 601	**36 741**	340	8 078
Charges constatées d'avance	2.5-2.9	227	**1 491**	1 097	201
Total actif circulant		**102 831**	**674 530**	**461 911**	**321 661**
TOTAL GÉNÉRAL		**311 906**	**2 045 970**	**1 581 982**	**1 388 366**

Euro : parité fixe 6,559 57.
** Éléments inférieurs à 1 k€.*

PASSIF

En milliers de francs et en milliers d'euros	Notes	Exercice 1999 €	Exercice 1999 F	Exercices (en kF) 1998	Exercices (en kF) 1997
Capital social ou individuel (dont versé : 560 266)		85 412	**560 266**	560 266	560 266
Primes d'émission, de fusion, d'apport		54 285	**356 085**	356 085	356 085
Écarts de réévaluation (1)		294	**1 930**	1 930	1 930
Réserve légale		2 792	**18 316**	13 284	10 749
Réserves réglementées (2)		5 566	**36 508**	36 508	36 508
Autres réserves		3 542	**23 237**	23 237	30 483
Report à nouveau		5 187	**34 027**		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		14 355	**94 160**	100 626	50 700
Capitaux propres	2.12	**171 433**	**1 124 529**	**1 091 936**	**1 046 721**
Provisions pour risques	2.4	–	**–**	1 004	1 000
Provisions pour charges	2.4	230	**1 507**	3 685	3 934
Provisions pour risques et charges		**230**	**1 507**	**4 689**	**4 934**
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit (4)	2.6	63 665	**417 616**	207 403	1 710
Emprunts et dettes financières divers	2.6	10 591	**69 472**	436	113 804
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2.6	–	**–**	9	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.6	390	**2 562**	3 438	3 180
Dettes fiscales et sociales	2.6	1 173	**7 697**	5 681	5 083
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2.6	221	**1 447**		
Autres dettes	2.6	64 185	**421 025**	268 293	212 934
Produits constatés d'avance	2.6	18	**115**	96	
Total (3)		**140 243**	**919 934**	**485 356**	**336 711**
Écarts de conversion passif		–	**–**	1	
TOTAL GÉNÉRAL		**311 906**	**2 045 970**	**1 581 982**	**1 388 366**
(1) Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)		*294*	*1 930*	*1 930*	*1 930*
Écart de réévaluation libre					
Réserve de réévaluation (1976)					
(2) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		*5 566*	*36 508*	*36 508*	*36 508*
(3) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		*96 275*	*631 520*	*341 107*	*242 193*
(4) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		*15 545*	*101 968*	*2 563*	*1 389*

Euro : parité fixe 6,559 57.

COMPTE DE RÉSULTAT

AU 31 OCTOBRE 1999

	Notes	Exercice 1999		Exercices (en kF)	
En milliers de francs et en milliers d'euros		€	F	1998	1997
Ventes de marchandises		29	191	9	15
Production vendue services		4 623	30 326	25 076	21 341
Chiffre d'affaires net	2.14	4 652	30 517	25 085	21 356
Reprises sur amortissement et provision		340	2 227	247	258
Total produits d'exploitation		**4 992**	**32 744**	**25 332**	**21 614**
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises (et droits de douane)		28	184	79	15
Autres achats et charges externes		1 822	11 954	10 496	9 783
Impôts, taxes et versements assimilés		224	1 467	2 604	1 568
Salaires et traitements		965	6 332	6 105	5 717
Charges sociales		395	2 590	2 440	2 239
Dotations aux amortissements / immobilisations		328	2 149	1 340	1 162
Dotations aux provisions / actif circulant		247	1 619	48	1 158
Total charges d'exploitation		**4 009**	**26 295**	**23 112**	**21 642**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**983**	**6 449**	**2 220**	**(28)**
Produits financiers de participation (5)		18 487	121 270	117 143	47 922
Produits des autres valeurs mobilières et créances		–	–	–	–
Autres intérêts et produits assimilés (5)		1 925	12 626	14 112	10 391
Reprises sur provisions et transferts de charges		–	–	1 344	1 139
Produits nets cession valeurs mobilières placement		33	213	184	204
Total produits financiers		**20 445**	**134 109**	**132 783**	**59 656**
CHARGES FINANCIÈRES					
Dotations financières amortissements, provisions		11	68	4	249
Intérêts et charges assimilés (6)		7 030	46 115	32 723	12 602
Différences négatives de change*		–	1	9	–
Total charges financières		**7 041**	**46 184**	**32 736**	**12 851**
RÉSULTAT FINANCIER		**13 404**	**87 925**	**100 047**	**46 805**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		**14 387**	**94 374**	**102 267**	**46 777**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		39	257	1 385	128
Produits exceptionnels sur opérations en capital*		–	2	4 457	8 146
Reprises sur provisions et transferts de charges		153	1 000	31	–
Total produits exceptionnels		**192**	**1 259**	**5 873**	**8 274**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		36	235	1 112	7
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		171	1 123	6 402	3 380
Dotations exceptionnelles amortissements provisions		7	45	–	750
Total charges exceptionnelles		**214**	**1 403**	**7 514**	**4 137**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2.15	**(22)**	**(144)**	**(1 641)**	**4 137**
Participation des salariés		–	–	–	–
Impôts sur les bénéfices		10	70	–	214
Total des produits		**25 629**	**168 112**	**163 988**	**89 544**
Total des charges		**11 274**	**73 952**	**63 362**	**38 844**
BÉNÉFICE OU PERTE		**14 355**	**94 160**	**100 626**	**50 700**
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		*1 768*	*11 596*	*13 217*	*58 001*
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		*4 758*	*31 211*	*24 512*	*7 565*

** Éléments inférieurs à 1 k€.*

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX



Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 octobre 1999 dont le total est de 2 045 970 kF et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 168 112 kF et dégageant un résultat de 94 160 kF.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er novembre 1998 au 31 octobre 1999.
Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de Groupe Partouche SA sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France. Ils ont donc été établis en conformité avec :
- le nouveau PCG 1999 adopté par le CRC le 29 avril 1999 (règlement n° 9903) ;
- la loi n° 83-353 du 30 avril 1983 ;
- le décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983.

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles afférentes à des licences de logiciels informatiques sont amorties sur une durée de 1 an à 3 ans.
Une redevance de bail emphytéotique est amortie sur 30 ans.

1.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais d'acquisition des immobilisations), à leur coût de production ou à leur valeur d'apport pour les immobilisations apportées par la SA SIHB lors de la fusion renonciation.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue des biens concernés.

Constructions	Linéaire	20 à 50 ans
Installations, matériel	Linéaire	5 ans
Installations, agencements	Linéaire	8 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans

Les immobilisations en cours sont relatives à la fin des travaux de réfection d'une partie de l'immeuble du casino de Dieppe.

1.3 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires ou à leur valeur d'apport.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
Les titres apportés par la SA SIHB sont évalués à leur valeur d'apport lors de la fusion renonciation.
La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée par rapport à leur valeur d'utilité ou leur valeur vénale. Cette valeur peut être appréciée notamment au travers du calcul de l'actif net comptable du dernier exercice clos de la filiale, corrigée des plus-values latentes éventuelles (fonds de commerce, immeubles, fiscalité différée...), mais aussi au travers d'éléments prévisionnels tels que les perspectives de rentabilité.
Ainsi, notre participation de 28 % dans la SA Élysée Palace Hôtel est entièrement provisionnée compte tenu de sa situation nette négative, et notre créance en compte courant de 7 412 kF a été dépréciée à hauteur de notre quote-part de la situation nette, soit 2 496 kF.
La valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placements est déterminée au coût d'acquisition.
Lorsque celle-ci est inférieure à la valeur de négociation à la date de clôture de l'exercice, une provision est constituée du montant de la différence.

1.4 - CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire basée sur la probabilité de leur recouvrement est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - DIVIDENDES

Lorsqu'ils sont perçus de sociétés étrangères, les dividendes des filiales et participations sont enregistrés nets de retenue à la source.

1.6 - CHANGEMENTS DE MÉTHODE ET DE PRÉSENTATION

Aucun changement de méthode et de présentation n'est venu affecter l'établissement des comptes sociaux.



2 - COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers de francs)

2.1 - NOTE SUR LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Valeur brute des immobilisations début d'exercice	Augmentations Réévaluation en cours d'exercice	Acquisition, création, virement poste à poste
Frais établissements, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	15 079		248
Terrains	950		
Constructions sur sol propre	21 544		12 489
Installations techniques matériel outillage industriel	2		
Autres installations agencements aménagements	136		
Matériel de transport	363		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	508		105
Immobilisations corporelles en cours	573		13 876
TOTAL	**24 076**		**26 470**

	Diminutions par virement de poste à poste	Diminutions par cession ou mise HS	Valeur brute immobilisation fin d'exercice	Réévaluation légale valeur originale fin d'exercice
Frais établissements, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles		64	15 263	
Terrains			950	
Constructions sur sol propre			34 033	
Installations techniques matériel outillage industriel			2	
Autres installations agencements aménagements			136	
Matériel de transport		363		
Matériel de bureau, informatique, mobilier		15	598	
Immobilisations corporelles en cours	10 457		3 993	
TOTAL	**10 457**	**378**	**39 713**	

2.2 - ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	Début d'exercice	Situations et mouvements de l'exercice Dotation d'exercice	Diminution d'exercice	Fin d'exercice
Frais établissements, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	1 073	605	64	1 614
Terrains				
Constructions sur sol propre	2 545	1 483		4 028
Constructions sur sol d'autrui				
Installations agencements des constructions				
Installations techniques matériel outillage industriel*				
Autres installations agencements aménagements	39	15		54
Matériel de transport	362	1	363	0
Matériel de bureau, informatique, mobilier	284	92	12	364
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total	3 230	1 591	375	4 446
TOTAL GÉNÉRAL	**4 303**	**2 196**	**439**	**6 060**

** Élément inférieur à 1 kF.*

Les amortissements pour dépréciation sont tous calculés selon le mode linéaire, à l'exception d'un amortissement exceptionnel sur les constructions sur sol propre pour 45 kF.

2.3 - NOTES SUR LES PARTICIPATIONS

	Valeur brute début d'exercice	Acquisition, Virement poste à poste
Participations évaluées par équivalence		
Autres participations	1 085 074	253 230
Autres titres immobilisés		
Prêts et autres immobilisations financières	1 111	77
TOTAL	**1 086 185**	**253 307**

	Diminutions par virement de poste à poste	Diminutions par cession ou mise HS	Valeur brute immobilisation fin d'exercice	Réévaluation légale valeur originale fin d'exercice
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		15 928	1 322 376	
Autres titres immobilisés				
Prêts et immobilisations financières		5	1 183	
TOTAL		**15 933** (1)	**1 323 559**	

(1) La réduction s'explique principalement par un accord intervenu avec Anjou Services mettant fin aux difficultés relatives à l'acquisition des actions de la SFCMC et comportant une réduction du prix d'acquisition.
Une acquisition complémentaire de 396 actions de la SFCMC a par ailleurs été opérée.

Groupe Partouche SA a pris une participation à hauteur de 99,97 % dans la SA Cannes Balnéaires (Palm Beach).
Une acquisition complémentaire de titres de la SA Forges Thermal a permis de porter la participation détenue à 58,75 %.

Des acquisitions complémentaires de titres ont été opérées auprès de deux tiers minoritaires dans certaines sociétés vichyssoises :
SA Casinos de Vichy, SA CHM, SA Élysée Palace Hôtel et SA Élysée Palace Expansion.
Cette dernière société avait été recapitalisée avant cette opération.

Deux sociétés ont été créées au cours de l'exercice :
La SA Grand Casino de La Trinité, dans laquelle la société détient 99,84 % des actions.
La SARL CFPCM (centre de formation), dans laquelle la société détient 60 % des parts.

La participation dans la SARL SDT Saint-Saëns a été cédée à notre filiale, la SA Forges Thermal, du fait de la proximité des deux sites et afin de permettre à ces sociétés d'accroître leur synergie.

2.4 - ÉTAT DES PROVISIONS

	Début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprise	Fin d'exercice
PROVISIONS				
Pour litiges	1 000		1 000	
Pour pertes change	4		4	
Pour impôts	3 684		2 178	1 506
TOTAL	**4 688**		**3 182**	**1 506**
Titres de participation	365	68		433
Sur immobilisations financières	600			600
Autres provisions pour dépréciation	1 877	1 619		3 496
Total	2 842	1 687		4 529
TOTAL GÉNÉRAL	**7 530**	**1 687**	**3 182**	**6 035**
Dont : Dotations et reprises d'exploitation		*1 619*	*2 178*	
Dotations et reprises financières		*68*		
Dotations et reprises exceptionnelles			*1 000*	
Dépréciation titres mis en équivalence				

La provision pour impôt concerne, entre autres, des redressements fiscaux portant sur les années 1981 à 1984.
Les autres provisions concernent les titres évoqués au paragraphe 1.3.



2.5 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

	Montant brut	1 an au plus	+ 1 an
Prêts	76	5	70
Autres immobilisations financières	1 107		1 107
Autres créances clients	33 279	32 702	577
Personnels comptes rattachés	27	27	
Impôts sur bénéfices	2 975	373	2 603
TVA	866	866	
Autres impôts	11	11	
Créances diverses	784	784	
Groupe et associés	459 122	459 122	
Débiteurs divers	54 926	54 926	
Charges constatées d'avance	1 491	1 491	
TOTAL GÉNÉRAL	**554 664**	**550 307**	**4 357**
Remboursement obtenus en cours exercice	5		

2.6 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

	Montant brut	1 an au plus	+ 1 an 5 ans au plus	+ 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	417 616	196 174	206 283	15 159
Emprunts, dettes financières divers	69 472	2 500	66 790	182
Fournisseurs et comptes rattachés	2 561	2 561		
Personnel et comptes rattachés	231	231		
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	420	420		
État, autres collectivités publiques :				
Impôts sur bénéfices				
TVA	6 597	6 597		
Autres impôts	449	449		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 447	1 447		
Groupe et associés	399 908	399 908		
Autres dettes	21 118	21 118		
Produits constatés d'avance	115	115		
TOTAL GÉNÉRAL	**919 934**	**631 520**	**273 073**	**15 341**
Emprunts souscrits en cours d'exercice	225 121			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	114 358			

2.7 - ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Montant concernant les entreprises liées (lien de participation)	Montant
Participations	1 245
Créances clients, comptes rattachés	32 624
Autres créances	459 448
Emprunts, dettes financières divers	73
Autres dettes	399 236

2.8 - PRODUITS À RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Clients fact. à établir	32 356
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	**32 356**
Produits à recevoir	153
AUTRES CRÉANCES	**153**
TOTAL	**32 509**

2.9 - MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

	Montant
Emprunts et dettes financières	676
Dettes fournisseurs comptes rattachés	1 916
Dettes fiscales et sociales	319
Autres dettes	523
Intérêts courus sur découvert	347
TOTAL	**3 781**

2.10 - CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Charges d'exploitation constatées d'avance	1 491
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	**1 491**

2.11 - PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Produits d'exploitation constatés d'avance	115
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**115**

2.12 - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Postes de capitaux	Solde 31/10/98	Affectation réserve 98	Solde après affectation	Variation exercice	Solde 31/10/99
Capital social	560 266	–	560 266	–	560 266
Prime émission, fusion	51 694	–	51 694		51 694
Prime d'apport	304 391	–	304 391		304 391
Écart de réévaluation	1 930	–	1 930		1 930
Réserve légale	13 284	5 032	18 316		18 316
Réserves réglementées	36 508	–	36 508		36 508
Autres réserves	23 237	–	23 237		23 237
Report à nouveau	–	34 027	34 027		34 027
Résultat exercice	100 626	(100 626)		94 160	94 160
TOTAL SITUATION NETTE	**1 091 936**	**(61 567)**	**1 030 369**	**94 160**	**1 124 529**

2.13 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL (exprimé en FF)

Catégories de titres	À la clôture	Nombre de titres créés pendant l'exercice	Valeur nominale	Total
Actions ordinaires	6 156 774		91	560 266 434

2.14 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

	Montant France	Montant Export	Montant total
Redevances Groupe	26 380	541	26 921
Refacturations diverses	–	32	32
Locations	3 373	–	3 373
Ventes diverses	191	–	191
TOTAL	**29 944**	**573**	**30 517**

2.15 - DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amendes		
Précompte perdu sur intérêts créances	31	
Régularisations diverses	6	
VNC immobilisations financières sorties	3	
VNC immobilisations corporelles sorties	–	
Régularisation opérations antérieures	198	
Frais cession Pôle Vichy	1 120	
Dotation amortissement exceptionnel	45	
Régularisations diverses		257
Produit cession immobilisations corporelles		2
Reprise de provision		1 000
TOTAL	**1 403**	**1 259**

2.16 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Avals et cautions	78 200
Autres engagements donnés :	
inscription du Trésor	15 507
TOTAL	**93 707**
Dont concernant les filiales	93 707

ENGAGEMENTS REÇUS	Montant
Avals et cautions	31 921
Engagements de retour à meilleure fortune	36 355
TOTAL	**68 276**
Dont concernant les filiales	36 355

2.17 - AUTRES INFORMATIONS

Une inscription antérieurement prise par le Trésor pour un litige fiscal subsiste pour 2 603 kF.
Compte tenu d'une provision pour charges figurant au passif du bilan pour 1 265 kF, le montant du litige non couvert et contesté n'est plus que de 1 338 kF.
Dans le cadre des engagements bancaires contractés par Groupe Partouche SA pour acquérir une participation dans la société FCMC, Financière Partouche SA, actionnaire majoritaire de Groupe Partouche SA, a antérieurement donné sa caution gagiste.
À la clôture de l'exercice, l'encours d'actions Groupe Partouche nanties à ce titre s'élevait à 74 866 titres.



ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

2.18 - DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Engagements donnés

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Montant garanti
Total	**20 000**
Valeur nette des biens donnés en garantie (titres de participations)	38 719

2.19 - EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié
Cadres	12
Employés	7
Total	**19**

2.20 - RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Les rémunérations allouées aux organes de direction et de surveillance s'élèvent à 3 138 kF.

2.21 - ENGAGEMENT DE RETRAITE

Aucune provision pour retraite n'a été comptabilisée du fait de son montant, peu significatif.

2.22 - INFORMATIONS DIVERSES

Une couverture partielle contre le risque induit par les emprunts à taux variable est toujours en place.

3 - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (informations en kF)

Dénomination	Siège social	Capital	Autres capitaux propres	QP capital détenue	Dividendes encaissés	Valeur inventaire des titres brute	Valeur inventaire des titres nette	Prêts et avances	Cautions et avals	Chiffre d'affaires	Résultat
SA Casino des 4 Saisons	Le Touquet	2 450	12 057	96,53 %	1 939	36 166	36 166			27 006	3 799
SA Casino Aix Thermal	Aix-en-Provence	13 500	84 316	30,99 %		4 184	4 184			120 395	48 366
SA Casino Alvignac	Alvignac	250	171	75,00 %		187	187	44			(14)
SA Bastide 2	Montpellier	300	NC	25,00 %		300	0			NC	NC
SA Casino de Beaulieu	Beaulieu-sur-Mer	1 000	(18 555)	99,90 %		999	999	22 397	7 668 294	31 350	1 005
SA Grand Casino de Cabourg	Cabourg	2 000	(11 780)	99,96 %		3 698	3 698	16 143		13 174	11 780
SA Casino Carlton	Cannes	73 400	(62 102)	100,00 %		29 000	29 000	28 599		81 831	3 926
SA Casinos Vichy	Vichy	1 500	(695)	79,92 %		2 434	2 434	850		24 205	824
SA CHM	Vichy	5 258	(536)	76,05 %		3 927	3 927			446	(8)
SA Eden Beach Casino	Juan-les-Pins	6 600	2 298	1,40 %		1 015	1 015			72 292	5 135
SA Élysée Palace Hôtel	Vichy	400	(8 370)	28,00 %		133	0	7 412		0	(944)
SA Élysée Palace Expansion	Vichy	250	(221)	79,84 %		8 581	8 581	23 162		0	(42)
SA Forges Thermal	Forges-les-Eaux	7 500	92 963	58,75 %	3 602	73 510	73 510		15 714 284	168 040	34 777
SA GRP Partouche International	Paris 17e	250	(4 875)	98,00 %		245	245	123 195		1 211	1 175
SA HIL	Lyon	2 000	(4 544)	94,00 %		1 880	1 880	96 004		14 891	(9 846)
SA Holding Garden Pinède	Juan-les-Pins	110 125	(16 571)	100,00 %		2 202	2 202	37 480		0	(773 321)
SNC Hôtel Golf	La Tour-Salvagny	1	685	1,00 %		0	0	1 055		12 030	0
SA Jean Metz	Berck-sur-Mer	250	6 529	99,20 %	1 984	19 840	19 840			25 372	5 878
SA Casino Morsbronn	Morsbronn	250	(529)	75,00 %		493	493	412		0	(173)
SA Numa	Boulogne-sur-Mer	500	7 424	98,60 %	6 902	22 678	22 678			21 952	7 854
OCI DEl Pyreneus	Andorre	250		33,00 %		83	83				
SA Casino de Palavas	Palavas-les-Flots	1 870	12 744	9,06 %		1 200	1 200		2 119 335	44 629	6 933
SA Casino et Bains de Mer Dieppe	Dieppe	2 508	6 260	97,58 %		30 092	30 092			29 806	1 878
SA Sathel	La Tour-Salvagny	2 016	206 884	99,80 %	80 480	613 462	613 462	33 188	11 512 469	240 886	103 775
SCI Palavas	Palavas	50	(7 370)	10,00 %		800	800	5 636		889	43
SCI Royale	Calais	892	0	99,99 %		3 500	3 500			314	66
Semtee	Andorre			0,71 %		1 185	1 185				
SA Fermière Casino Cannes	Cannes	13 482	NC	5,17 %		74 878	74 878			NC	NC
SARL SIT	La Tour-Salvagny	50	29 909	98,00 %		49	49	961	13 387 658	2 120	922
SA Casino de St-Amand	St-Amand-les-Eaux	116 250	22 685	99,99 %	19 993	120 508	120 508			89 197	31 960
Sarl SDT de St-Saëns	Saint-Saëns	62	(2 877)	99,94 %		0	0	59		1 985	2 622
SA Le Touquet's	Calais	600	4 190	90,05 %	1 801	30 617	30 617			30 902	5 631
SA Cannes Balnéaires	Cannes	255 051	(166 998)	99,97 %		234 000	234 000			16 837	(2 834)
SA Grand Casino de la Trinité	La Trinité-sur-Mer	500	NC	99,84 %		499	499	3 136		NC	NC
SARL CFPCM	Forges-les-Eaux	50	NC	60,00 %		30	30	6		NC	NC



4 - ÉTAT DE SUIVI DES PLUS-VALUES EN SURSIS D'IMPOSITION

Entreprise apporteuse : SIHB
Société absorbée par Cie Fermière des Eaux (devenue Groupe Partouche).

Entreprise bénéficiaire des apports : GROUPE PARTOUCHE
141 *bis*, rue de Saussure - 75017 Paris.

Nature de l'opération : fusion de sociétés.

Date de réalisation de l'opération : AGE du 29 juillet 1994 rendant la fusion rétroactive au 1er novembre 1993.

Suivi des plus-values sur biens non amortissables

Terrains	Valeur fiscale et comptable	Valeur d'apport	Plus-values en report d'imposition
Terrains Bagnoles-de-l'Orne	30	950	920
Falaise	5	–	(5)

Participations	Nombre de titres	Valeur fiscale et comptable	Valeur d'apport	Plus-values en report d'imposition
SA Casino des 4 Saisons 26, rue Saint-Jean - 62520 Le Touquet	22 050	7 938	36 000	28 062
SA Eden Beach Casino Boulevard Édouard-Baudouin - 06160 Juan-les-Pins	924	2 000	1 015	(985)
SA Forges Thermal Avenue des Sources - 76440 Forges-les-Eaux	6 210	15 150	59 510	44 360
SA Jean Metz Avenue du Général-de-Gaulle - 62600 Berck-sur-Mer	992	173	19 840	19 667
SA Numa 37, rue Félix-Adam - 62200 Boulogne-sur-Mer	4 930	743	22 678	21 935
SA Casino et Bains de Mer Dieppe Boulevard de Verdun - 76200 Dieppe	4 600	6 500	25 092	18 592
SA Sathel 200, avenue du Casino - 69890 La Tour-de-Salvagny	10 008	71 927	190 908	118 981
SA Le Touquet's 59, rue Royale - 62100 Calais	1 801	1 380	30 617	29 237
Sous-total		**105 811**	**385 660**	**279 849**

Créances	Valeur fiscale et comptable	Valeur d'apport	Plus-values en report d'imposition
JATEK	5 106	5 105	(1)

Suivi des plus-values sur biens amortissables

Constructions	Valeur fiscale et comptable	Valeur d'apport	Plus-values en report d'imposition
Cave Granville	–	8	8
Construction Bagnoles	22	8 550	8 528
Appartement Saint-Placide	125	500	375
Sous-total	**148**	**9 058**	**8 910**
Total	**111 099**	**400 773**	**289 674**



5 - RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (exprimés en francs)

Nature des indications	Exercice clos le 31/10/95 (12 mois)	Exercice clos le 31/10/96 (12 mois)	Exercice clos le 31/10/97 (12 mois)	Exercice clos le 31/10/98 (12 mois)	Exercice clos le 31/10/99 (12 mois)
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	470 623 790	470 623 790	560 266 434	560 266 434	560 226 434
Nombre des actions ordinaires existantes	5 171 690	5 171 690	6 156 774	6 156 774	6 156 774
Nombre des actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par convention d'obligations					
Par exercice de droit de souscription					
II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	16 724 852	19 136 712	21 356 238	25 084 767	30 516 527
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	39 883 593	32 404 545	52 875 940	100 426 183	94 930 149
Impôt sur les bénéfices	2 659 411		213 741		70 000
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat net	35 210 845	29 900 728	50 700 047	100 625 786	94 159 969
Résultat distribué	31 030 140	41 373 520	55 410 966	61 567 740	67 724 514
III - RÉSULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	6,42	6	9	16	15,41
Résultat après impôt, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	6,81	6	8	16	15,29
Dividendes attribués à chaque action	6,00	8,00	9,00	10,00	11,00
IV - PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	9	16	20	22	19
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 361 383	4 851 754	5 717 028	6 104 937	6 331 601
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	848 964	1 845 579	2 239 430	2 440 212	2 590 258

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de notre société vous a convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle conformément à la loi et aux statuts, afin notamment de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 octobre 1999 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Vous venez d'entendre la lecture des rapports du Directoire et des commissaires aux comptes.

Aussi, régulièrement informés de la marche des affaires et de l'activité de votre société et de son Groupe, nous avons procédé dans le cadre de notre mission de surveillance aux vérifications et contrôles que nous avons estimé nécessaires.

Nous constatons avec satisfaction la progression des résultats de la société, qui reflète notamment la qualité des orientations stratégiques mises en œuvre par le Directoire sous la conduite de son Président.

En conséquence, conformément à l'article 128 de la loi du 24 juillet 1966, nous avons examiné et vérifié les comptes annuels que nous a présentés le Directoire, et nous estimons que le rapport du Directoire et les comptes annuels ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a faites le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil de surveillance



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 1999

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 1999 sur :

• le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Partouche SA, établis en francs français, tels qu'ils sont joints au présents rapport ;

• les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris - la Défense et Sceaux, le 6 mars 2000

José DAVID	KPMG Audit Fiduciaire de France
	Maïr FERERES Directeur associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS

Mesdames, Messieurs,
En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.
En application de l'article 145 de la loi du 24 juillet 1966, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.
Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.
Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ET PRÉALABLEMENT AUTORISÉES

1.1 Abandon de créance Grand Casino de Cabourg SA

Votre société a consenti à la société Grand Casino de Cabourg SA deux abandons de créance pour des montants respectifs de 15 000 000 FF et de 4 449 876 FF. Ces deux conventions sont assorties d'une clause de retour à meilleure fortune et ont porté sur le compte courant que votre société détient sur Grand Casino de Cabourg SA.
Conseil de surveillance du 30 décembre 1998 et du 25 octobre 1999
Membres du Conseil de surveillance et du Directoire concernés : Isidore Partouche, Patrick Partouche, Hubert Benhamou, Ari Sebag, Richard Partouche.
Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1 Comptes courants d'associés

Divers associés personnes physiques ont maintenu ou augmenté leurs mises de fonds en comptes courants. Ces sommes n'ont fait l'objet d'aucune rémunération.

2.2 Compte courant société Sogesic

Au cours de l'exercice, le compte courant de la société Sogesic a été soldé, y compris les intérêts de l'exercice, calculés au taux de 3,3 % pour un montant de 546,11 FF.

2.3 Abandon de créance – Casino de Palavas SA

Votre société a consenti un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune au profit de la société Casino de Palavas SA pour un montant de 1 810 000 FF au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1996. Cet abandon a porté sur le compte courant que votre société détenait sur la société Casino de Palavas SA.
La société Casino de Palavas SA avait en effet accumulé des pertes durant les exercices antérieur portant ainsi ses capitaux propres à un montant inférieur à la moitié de son capital social. Votre société a décidé d'abandonner une partie de sa créance afin de reconstituer les fonds propres de la société Casino de Palavas SA.
Au titre de l'exercice, les conditions nécessaires à l'application de la clause étant réunies, un produit financier a été comptabilisé pour un montant de 1 004 975 FF.

2.4 Abandon de créance – Casino de Vichy SA

Le 31 août 1996, votre société a consenti un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à la Société d'Exploitation du Casino de l'Élysée Palace SA (SAECEP), pour un montant de 5 084 104 FF.
Cette société a procédé à la transmission universelle de son patrimoine à la société Casino de Vichy SA, en vertu des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil. Cette dernière a repris à son compte les droits et engagements de la SAECEP, et donc notamment la clause de retour à meilleure fortune.
Au titre de l'exercice, les conditions nécessaires à l'application de la clause étant réunies, un produit financier a été comptabilisé pour un montant de 3 563 820 FF.

2.5 Abandon de créance – Groupe Partouche International SA

Votre société a consenti à Groupe Partouche International SA (GPI SA) un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 15 246 000 FF au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1998. Cet abandon a porté sur le compte courant que votre société détenait sur GPI SA.
Les conditions requises pour l'application de la clause n'étant pas réunies, aucun remboursement n'est intervenu dans l'exercice.

2.6 Avec la société Financière Partouche SA

• La SA Financière Partouche a été autorisée à participer à la convention de gestion centralisée de la trésorerie des sociétés du Groupe avec la SA Groupe Partouche dans les mêmes conditions que les sociétés filiales de votre filiale.
• Votre société a mandaté la SA Financière Partouche pour qu'elle adhère au GIE GAP (Gestion Actif Passif) afin d'optimiser pour elle et / ou ses filiales la gestion du risque de taux. Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé une charge financière de 493 748 FF au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1999.
• Votre société a conclu un bail avec la SA Financière Partouche pour une durée de neuf années, commençant à courir à compter du 1er mars 1998 et se terminant le 28 février 2007. Ce bail a pour objet la location du siège social de votre société, sis au 141 *bis* rue de Saussure 75017 Paris, moyennant un loyer annuel de 700 000 FF.

Fait à Paris la Défense et Sceaux, le 6 mars 2000

José DAVID

KPMG Audit
Fiduciaire de France
Maïr FERERES
Directeur associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LE PROJET D'éMISSIONS DE VALEURS MOBILIèRES éTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 339-2 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966

ASSEMBLéE GéNéRALE EXTRAORDINAIRE DU 4 AVRIL 2000



Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par l'article 339-2 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émissions de valeurs mobilières sur lequel vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de ces opérations et vous demande, pour certaines, de renoncer à votre droit préférentiel de souscription.

1. DESCRIPTION DES OPÉRATIONS

Les émissions engagées portent sur toute valeur mobilière donnant accès immédiatement et / ou à terme à des actions de la société, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.

Votre Directoire disposera de tous pouvoirs nécessaires pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, à l'émission de ces valeurs mobilières. Ces émissions, en vertu de la présente délégation, ne pourront être d'un montant total supérieur à 65 000 000 euros (426 372 050 francs) en valeur nominale, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

2. AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné le projet d'émission en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

En l'attente de la fixation des conditions définitives des émissions envisagées par votre Directoire, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite, dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'émission des valeurs mobilières par votre Directoire.

Paris - la Défense et Sceaux, le 6 mars 2000

José DAVID

KPMG Audit
Fiduciaire de France
Maïr FERERES
Directeur associé



PROJET DE TEXTE DES RéSOLUTIONS

SOUMISES à L'ASSEMBLéE GéNéRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET à L'ASSEMBLéE GéNéRALE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 4 AVRIL 2000 à 10 HEURES

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes - Quitus

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des commissaires aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 octobre 1999, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de 94 159 969,00 F (soit 14 354 594,74 euros) de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	94 159 969,00 F
soit	14 354 594,74 €
5 % à la réserve légale	4 707 998,00 F
soit	717 729,67 €
Solde	89 451 971,00 F
soit	13 636 865,07 €
À titre de dividendes aux actionnaires	67 724 514,00 F
soit	10 324 535,60 €
soit 11,00 F (1,68 euro) par action.	
Le solde	21 727 457,00 F
soit	3 312 329,47 €

est affecté en totalité au compte « report à nouveau », qui s'élève ainsi à 55 754 214 F (soit 8 499 675,13 euros).
Le dividende net par action serait de 11 F (soit 1,68 euro) et l'avoir fiscal correspondant de 5,50 F (soit 0,84 euro) pour les actionnaires y ayant droit, soit pour ces derniers un revenu brut de 16,50 F (soit 2,52 euros).
Ce dividende pourra être mis en paiement à l'issue de l'assemblée et au plus tard le 30 avril 2000.
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le montant du dividende mis en distribution et celui de l'avoir fiscal correspondant au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le :	Dividende net en FF et en euros	Avoir fiscal en FF et en euros
31 octobre 1996	41 373 520,00 F	20 686 760,00 F
	6 307 352,46 €	3 153 676,23 €
31 octobre 1997	55 410 966,00 F	27 705 483,00 F
	8 447 347,31 €	4 223 673,66 €
31 octobre 1998	61 567 740,00 F	30 783 870,00 F
	9 385 941,46 €	4 692 970,73 €

Troisième résolution

Conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution

Mise en place de la procédure visant au rachat d'actions propres par application de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport des commissaires aux comptes et pris connaissance des éléments figurant dans la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse, autorise le Directoire, conformément aux dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, à acquérir un nombre d'actions représentant 10 % du nombre d'actions composant le capital social, soit au plus 615 677 actions, pour un montant total maximal de 61 567 700 euros.
L'Assemblée Générale décide que ces achats pourront servir notamment à la régularisation des cours, à la remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à toute autre fin dans l'intérêt de la société.
L'Assemblée Générale décide de fixer à 100 euros par action, ou 655,96 F, le prix maximal auquel la société pourra effectuer ces acquisitions. Le prix minimal de cession des actions acquises ne pourra être inférieur à 50 euros par action ou 327,98 FF. Les achats, cessions et transferts d'actions pourront être effectués par tous moyens.
Ces prix sont fixés sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.
La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois.
Le Directoire donnera aux actionnaires, dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle, les informations relatives aux achats, aux cessions, aux transferts ou aux annulations d'actions ainsi réalisés.

Cinquième résolution

Pouvoirs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Sixième résolution

Délégation de pouvoir au Directoire afin d'émettre tous types de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 180-III, alinéa 3, de la loi du 24 juillet 1966,
• délègue au Directoire tous pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, à l'émission des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et / ou à terme, à des actions de la société ;
• décide que le capital social ne pourra, en vertu de la présente délégation, être augmenté immédiatement et / ou à terme, d'un montant supérieur à 65 000 000 euros compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi ;
• décide que le montant nominal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation sera au maximum de 150 000 000 euros ;
• décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible, et que le Directoire pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.
Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité d'une émission, de valeurs mobilières, le Directoire pourra utiliser, dans l'ordre qu'il décidera, l'une ou plusieurs des facultés ci-après :
- limiter l'émission au moment des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
• prend acte que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
• délègue tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation à son président dans les conditions fixées par la loi, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme, les caractéristiques et la date de jouissance des valeurs mobilières à émettre en vertu de la présente délégation, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre et, plus généralement, prendre toutes dispositions et conclure tous accords utiles à la bonne fin des émissions envisagées, constater l'augmentation du capital résultant de chaque émission et modifier corrélativement les statuts.
Délègue en outre tous pouvoirs au Directoire pour fixer les caractéristiques de tous titres d'emprunts éventuellement émis.
La délégation ainsi conférée au Directoire est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Septième résolution

Délégation de pouvoir au Directoire afin de réaliser des augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres, dont la capitalisation serait admise

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire,
• délègue au Directoire tous pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, par incorporation de réserves, bénéfices, primes, ou autres, dont la capitalisation serait admise, ou par conjugaison avec une augmentation en numéraire dans les conditions de la résolution précédente, au moyen de l'attribution d'actions gratuites ou d'augmentation de la valeur nominale des actions existantes ou par la combinaison des deux opérations ;
• décide que le capital social ne pourra, en vertu de la présente délégation, être augmenté d'un montant supérieur à 65 000 000 euros ;
• délègue tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation à son président dans les conditions fixées par la loi, à l'effet notamment :
- de déterminer les modalités et conditions des opérations envisagées, fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant de l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, arrêter la date de jouissance, même rétroactive, des actions nouvelles ou de l'élévation de la valeur nominale ;
- de décider, le cas échéant, par dérogation aux dispositions de l'article 194 de la loi du 24 juillet 1966, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;
- de prendre toutes dispositions et conclure tous accords utiles à la bonne fin des opérations envisagées et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives les augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation et procéder à la modification corrélative des statuts.
La délégation ainsi conférée au Directoire est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

Huitième résolution

Délégation de pouvoir au Directoire afin d'émettre tous types de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article 180-III, alinéa 3, de la loi du 24 juillet 1966,
• délègue au Directoire tous pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, par voie d'appel public à l'épargne, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, à l'émission de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et / ou à terme, à des actions de la société ;
• décide que le capital social ne pourra, en vertu de la présente délégation, être augmenté immédiatement et / ou à terme d'un montant supérieur à 65 000 000 euros, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi ;
• décide que le montant nominal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation sera au maximum de 150 000 000 euros, ou de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies ;
• décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Directoire pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission pendant le délai et suivant les conditions qu'il fixera. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables ;
• décide que, si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Directoire pourra répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
• prend acte que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
• décide que la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation sera au moins égale à la moyenne des cours de l'action de la société constatés en Bourse pendant dix jours de Bourse consécutifs choisis parmi les vingt jours précédant le début de l'émission des valeurs mobilières précitées ;
• délègue tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation à son président dans les conditions fixées par la loi, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme, les caractéristiques et la date de jouissance des valeurs mobilières à émettre en vertu de la présente délégation, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre et, plus généralement, prendre toutes dispositions et conclure tous accords utiles à la bonne fin des émissions envisagées, constater l'augmentation du capital résultant de chaque émission et modifier corrélativement les statuts.
Délègue en outre tous pouvoirs au Directoire pour fixer les caractéristiques de tous titres d'emprunt éventuellement émis.
La délégation ainsi conférée au Directoire est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

Neuvième résolution

Plafond d'émissions de valeurs mobilières

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du Directoire, décide de fixer à 65 000 000 euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et / ou à terme, pouvant être réalisées en vertu des autorisations conférées par les sixième, septième et huitième résolutions qui précèdent, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi.

Dixième résolution

Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



Renseignements de caractère général concernant la société et son capital



ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

IDENTIFICATION DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Les membres du Directoire

Les membres du Directoire	Autres fonctions significatives dans le Groupe
Hubert BENHAMOU Président du Directoire	- Directeur général-Administrateur de la SA Financière Partouche - Président-Directeur général de la SA Sathel (1er casino de France) - Président-Directeur général du casino de Saint-Galmier - Président-Directeur général du casino de La Ciotat - Président-Directeur général de la SA HIL, Hilton Lyon - Gérant de la SNC EGH Part-Dieu
Patrick PARTOUCHE Directeur général, membre du Directoire	- Directeur général-Administrateur de la SA Financière Partouche - Président-Directeur général de la SA Groupe Partouche Participations - Président-Directeur général de la SA Holding Garden Pinède - Président-Directeur général de la SA Eden Beach Casino (Juan-les-Pins) - Président-Directeur général de la SA Grand Casino de Beaulieu (Beaulieu) - Président-Directeur général de la SA Cannes Balnéaire, Palm Beach Casino (Cannes) - Président-Directeur général de la SA Casino de Djerba (casino de Djerba) - Président de Groupe Partouche Bahamas LTD
Ari SEBAG Directeur général, membre du Directoire	- Directeur général-Administrateur de la SA Financière Partouche - Directeur général de la SA Groupe Partouche Participations - Président-Directeur général de la SA Casino et Bains de Mer de Dieppe - Président-Directeur général de la SA Forges Thermal (Forges-les-Eaux) - Président-Directeur général de la SA Grand Casino de La Trinité-sur-Mer - Président de la SA Casino Nuevo San Roque (Espagne) - Gérant de Groupe Partouche Romania SRL (Bucarest)
Richard PARTOUCHE Directeur général, membre du Directoire	- Directeur général-Administrateur de la SA Financière Partouche - Directeur général et Administrateur de la SA Sathel (casino de La Tour-de-Salvagny) - Président-Directeur général de la SA société du casino de Saint-Amand-les-Eaux (Nord)
Katy ZENOU Directeur général, membre du Directoire	- Directeur général-Administrateur de la SA Financière Partouche - Directeur général-Administrateur de la SA Numa (Boulogne-sur-Mer) - Directeur général-Administrateur de la SA Casinos du Touquet (Le Touquet)

ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Les membres du Conseil de surveillance

Les membres du Conseil de surveillance	Autres fonctions significatives dans le Groupe
Isidore PARTOUCHE Président du Conseil de surveillance	- Président-Directeur général de la SA Financière Partouche - Président-Directeur général de la SA Casino Municipal d'Aix Thermal (Aix-en-Provence) - Président-Directeur général de la SA CHM (Vichy) - Président-Directeur général de la SA de l'Élysée Palace (Vichy) - Président de la SA Groupe Partouche International (Bruxelles) - Administrateur de la SA Sathel (casino de La Tour-de-Salvagny) - Administrateur de la SA Groupe Partouche Participations (Paris) - Administrateur de la SA Holding Garden Pinède (Paris) - Administrateur de la SA Casino de Saint-Amand-les-Eaux (Saint-Amand) - Administrateur de la SA Forges Thermal (Forges-les-Eaux) - Administrateur de la SA Grand Casino de Cabourg (Cabourg) - Administrateur de la SA Cannes Balnéaire, Palm Beach Casino (Cannes) - Administrateur de la SA Eden Beach Casino (Juan-les-Pins) - Administrateur de la SA Hôtel International de Lyon, Hilton Lyon
Marcel PARTOUCHE Vice-Président du Conseil de surveillance	- Président-Directeur général de la SA Jean Metz (Berck-sur-Mer) - Administrateur de la SA Groupe Partouche Participations (Paris) - Administrateur de la SA Numa (Boulogne-sur-Mer) - Administrateur de la SA Casinos du Touquet (Le Touquet)
Maurice SEBAG Membre du Conseil de surveillance	- Président-Directeur général de la SA Numa (Boulogne-sur-Mer) - Administrateur de la SA Groupe Partouche Participations (Paris) - Administrateur de la SA Casinos du Touquet (Le Touquet) - Administrateur de la SA Jean Metz (Berck-sur-Mer)
Maurice PARTOUCHE Membre du Conseil de surveillance	- Président-Directeur général de la SA Le Touquet's (Calais) - Administrateur de la SA Casinos du Touquet (Le Touquet) - Administrateur de la SA Casino de Saint-Amand-les-Eaux (Saint-Amand) - Administrateur de la SA Jean Metz (Berck-sur-Mer)
Jacques PARTOUCHE Membre du Conseil de surveillance	Aucune autre fonction significative n'est exercée au sein du Groupe
Gaston GHRENASSIA dit Enrico MACIAS, Membre du Conseil de surveillance	Aucune autre fonction significative n'est exercée au sein du Groupe

Le Conseil de surveillance, qui s'est réuni 19 fois au cours de l'exercice 1999, a organisé son travail à travers trois comités : d'audit, financier et des rémunérations. Les différents comités se réunissent sous la présidence de M. Isidore Partouche, qui en assure la coordination et l'animation avec la collaboration de M. Hubert Benhamou.
Les comités disposent, en relation avec les membres du Directoire, de la collaboration et de la participation des différentes directions fonctionnelles du Groupe. Dans le cadre de leurs missions, ils peuvent utiliser ou faire intervenir, suivant autorisation du Conseil de surveillance, les experts ou conseils extérieurs qu'ils jugent nécessaires.

Le comité d'audit

Le comité d'audit a pour attribution de procéder à l'examen annuel et semestriel des comptes sociaux et consolidés ainsi qu'à l'examen périodique des procédures de contrôle interne et, plus généralement, de toutes les procédures d'audit de comptabilité ou de gestion en vigueur dans le Groupe. Il assure également la liaison entre le Conseil de surveillance et les commissaires aux comptes du Groupe.

Le comité financier

Le comité financier a pour mission d'examiner les projets de cessions d'immeubles ou de participations, de constitutions de sûreté, de cautions, avals ou garanties afin de permettre au Conseil de surveillance de donner les autorisations nécessaires prévues par la loi.

Le comité des rémunérations

Le comité des rémunérations a pour mission de préparer la fixation de la rémunération des membres du Directoire, d'obtenir communication, par l'intermédiaire du Directoire, des informations relatives aux rémunérations et aux statuts des cadres dirigeants du Groupe.

RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Le montant global des rémunérations versées aux organes de direction et de surveillance au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1999 s'élève à un montant total de 3 138 kF. Aucun jeton de présence n'a été alloué aux membres du Conseil de surveillance.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les conventions réglementées en application des dispositions des articles 143 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, en page 54 du présent rapport.
Le Conseil de surveillance qui s'est tenu le 2 novembre 1998 a décidé d'exclure du rapport spécial les conventions qui ne relèvent pas de la procédure de l'article 143 de la loi sur les sociétés commerciales, dans la mesure où elles portent sur des opérations courantes et ont été conclues à des conditions normales relevant de l'article 144 de la loi du 24 juillet 1966.
Sont considérées comme courantes et traitées à des conditions normales certaines conventions passées avec des sociétés dont Groupe Partouche détient en général la totalité du capital. Elles correspondent à des mesures d'organisation interne telles que prêts, caution de filiales, reclassements de participations, prestations de services, répartition de frais généraux, redevances.
Depuis la clôture de l'exercice, le Conseil de surveillance du 6 janvier 2000 a autorisé, avec sa filiale la SA Grand Casino de Beaulieu, la conclusion d'une convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune, pour un montant de 17 100 000 francs. À la connaissance de la société, il n'existe aucune nouvelle convention depuis.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ



PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES

Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé ventilé est le suivant :

	France	Étranger	Total	
Jeux	1 006 980 247	46 770 144	1 053 750 391	76,24 %
Restauration	80 024 009	14 287 833	94 311 842	6,82 %
Hôtellerie	152 747 805	–	152 747 805	11,05 %
Pourboires	–	8 995 910	8 995 910	0,65 %
Discothèques	21 384 582	2 049 733	23 434 315	1,70 %
Entrées salles de jeu	14 079 847	1 947 153	16027 000	1,16 %
Location immobilière	5 973 938	781 389	6755 327	0,49 %
Divers	24 695 077	1 440 975	26 136 052	1,89 %
Total	**1 305 885 505**	**76 273 137**	**1 382 158 642**	**100 %**

Répartition du chiffre d'affaires par activité principale et par zone géographique (en FF)

Sociétés	TOTAL	Jeux	Hôtellerie	Restauration	Autres
Sathel (La Tour-de-Salvagny)	240 829 629	211 598 290	1 384 479	15 085 333	12 761 527
Forges Thermal (Forges-les Eaux)	167 871 179	124 835 624	18 794 850	19 007 856	5 232 849
Aix Thermal (Aix-en-Provence)	120 395 404	112 231 285	-	2 392 532	5 771 587
Saint-Amand (Saint-Amand-les-Eaux)	89 196 882	83 281 679	-	4 590 913	1 324 290
LCL France et Cie (Cannes)	81 485 638	67 581 400	-	9 818 082	4 083 156
Eden Beach Casino (Juan-les-Pins)	69 470 568	60 772 636	-	5 721 398	2 973 534
Casino Royat (Royat)	50 641 779	45 725 189	-	2 287 582	2 629 008
Garden Beach Hôtel (Juan-les-Pins)	47 379 529	-	34 805 729	10 041 312	2 532 488
EGH Part Dieu (Lyon)	46 502 863	-	25 948 871	18 440 850	2 113 142
Casino Palavas (Palavas-les-Flots)	44 629 406	42 610 326	-	869 545	1 149 535
Knokke (pôle belge)	41 930 145	19 846 752	-	10 619 185	11 464 208
Casino Le Lion Blanc (Saint-Galmier)	36 026 348	29 376 537	-	2 386 337	4 263 474
Grand Café (Vichy)	34 771 645	27 860 546	-	5 874 807	1 036 292
Casino Beaulieu (Beaulieu)	31 350 056	25 370 311	-	3 815 589	2 164 156
Touquet's (Calais)	30 902 084	28 443 074	-	1 611 399	847 611
CBM Dieppe (Dieppe)	29 736 267	27 080 614	656 181	1 038 660	860 812
Casino des 4 Saisons (Le Touquet)	26 971 242	22 696 280	-	3 225 429	1 049 533
Jean Metz (Berck-sur-Mer)	25 371 230	22 599 531	-	2 692 361	79 338
Casino Vichy (Vichy)	24 152 838	22 140 784	-	36 880	1 975 174
Numa (Boulogne-sur-Mer)	21 952 196	20 244 103	-	622 121	1 085 972
Les Flots Bleus (La Ciotat)	18 743 819	18 010 234	-	372 038	361 547
Djerba (Tunisie)	17 978 306	12 553 282	-	3 131 035	2 293 989
SA Palm Beach (Cannes)	16 685 421	-	-	11 903 154	4 782 267
SA HIL (Lyon)	14 739 894	-	7 287 303	6 041 679	1 410 912
Casino Cabourg (Cabourg)	13 174 301	8 434 264	-	3 303 301	1 436 736
Hôtel Golf (La Tour-de-Salvagny)	12 020 655	-	5 434 429	5 952 441	633 785
Casino Le Mirage (Agadir)	11 728 315	11 728 315	-	-	-
Casino Grasse (Grasse)	6 421 587	6 084 540	-	310 623	26 424
Casino San Roque (Espagne)	4 636 371	2 641 795	-	537 613	1 456 963
Saint-Saëns (Saint-Saëns)	1 563 208	-	-	-	1 563 208
EPSA (Vichy)	948 698	-	-	407 294	641 404
Groupe Partouche (Paris)	836 846	-	-	-	836 846
Baratem (Le Touquet)	612 488	-	-	610 456	2 032
SCI Rue Royale (Paris)	213 343	-	-	-	213 343
SC Casino Grasse (Grasse)	152 994	-	-	-	152 994
CHM (Vichy)	135 468	-	-	-	135 468
Total	**1 382 158 642**	**1 053 750 391**	**94 311 842**	**152 747 805**	**81 348 604**



RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ

Description de l'environnement concurrentiel

Le secteur des casinos en France présente une tendance relativement récente à la concentration.
Il existe 159 casinos autorisés sur le territoire national.
La moitié, environ, sont exploités par des groupes, les autres par des individuels.
Les principaux acteurs sont les suivants :

Identité du Groupe	Nombre de casinos exploités	Produit brut des jeux 1999 En MF (PBJ) (1)
Groupe Partouche	24	1 891 997 947
Groupe Barrière	13	1 754 174 315
Accor Casinos	11	1 016 449 040
Groupe Européenne de Casinos	14	893 070 958
Groupe Tranchant	15	888 062 554
Prudential (anciennement Moliflor)	8	299 900 683
Groupe Emeraude	7	235 545 376

(1) Le produit brut des jeux ou PBJ correspond au produit des jeux avant prélèvements et taxes.

Description des principaux clients

Les casinos français ont connu une véritable révolution au début des années 1990 par le fait de l'autorisation d'exploitation des machines à sous qui leur a été accordée.

Leur clientèle potentielle, qui traditionnellement, était composée de personnes à revenus élevés (en petit nombre), de commerçants, de professions libérales et de rentiers prêts à jouer des sommes importantes, a désormais été rejointe par l'ensemble de la population active concernée par le PMU et le Loto.

En conséquence, la fréquentation des casinos a crû de façon exponentielle, la grande masse des clients disposant d'un budget jeu moyen de quelques centaines de francs mensuellement.

La clientèle des seniors et retraités forme désormais le principal segment. La croissance régulière de cette frange de la population semble d'ailleurs être un gage de développement de l'activité du secteur.

Fournisseurs

L'activité casino présente la particularité d'être très fortement réglementée.
L'ensemble des fournisseurs des matériels et équipements des salles de jeu fait l'objet d'un agrément du ministre de l'Intérieur, garantissant le respect des normes draconiennes de régularité.
C'est le cas des fournisseurs de machines à sous, cylindre de roulettes, jetonnerie, systèmes informatiques de gestion, notamment.

Description des ressources humaines par catégorie (effectif moyen en France)

Catégories	31 oct. 1997 (n – 2)	31 oct. 1998 (n – 1)	31 oct. 1999 (n)
Cadres	144	166	186
Agents de maîtrise et techniciens	77	105	128
Employés	1 601	1 976	2 200
Ouvriers	89	98	111
Total	**1 911**	**2 345**	**2 625**

Analyse des risques de la société

Risques de taux - Risques de change
Voir rubrique « Informations diverses » à l'annexe des comptes consolidés.

Risques juridiques

Groupe Partouche n'a pas, au cours de l'exercice précédent ni depuis, fait l'objet d'une procédure susceptible d'avoir une incidence sensible sur sa situation financière .

La politique d'investissement

Groupe Partouche a réalisé en 1999 un montant total d'investissements égal à 587 MF, soit le chiffre le plus élevé de son histoire, essentiellement constitué par la construction de l'ensemble hôtel-casino de Lyon (270 MF) et l'acquisition stratégique de la société Cannes Balnéaires.
L'exercice en cours verra le démarrage de la construction du nouveau casino d'Aix-en-Provence, budgétisé pour 120 MF, cet investissement s'inscrivant sur deux exercices. L'exercice 2000 enregistrera également une croissance externe, déjà affirmée par deux opérations connues : l'acquisition de la majorité du capital de la Société française de casinos, qui comprend trois casinos en activité (Gruissan, La Bourboule et Le Mont-Dore), et le rachat de la société abritant le casino de Port-Barcarès, actuellement fermé.
Au-delà de ces projets identifiés, le Groupe continuera d'investir dans l'entretien et la rénovation de ses établissements, pour offrir un meilleur accueil à sa clientèle, et de regarder toute possibilité de croissance externe tant en France qu'à l'étranger.

Faits exceptionnels et litiges

Le litige concernant la propriété du terrain dont la SA Cannes Balnéaires est emphytéote jusqu'en 2027 a donné lieu à un jugement de première instance accordant à la ville de Cannes la propriété dudit terrain. Ce jugement a été frappé d'appel par le syndicat de copropriétaires revendiquant.
D'une manière générale, il n'existe aucun litige, fait exceptionnel ou arbitrage susceptible d'avoir une incidence sensible sur la situation financière, l'activité, le patrimoine, le résultat ou les perspectives de la société ou du Groupe.

Informations générales concernant le Groupe

Description du Groupe :

Groupe Partouche exploite aujourd'hui 29 casinos. 24 sont exploités en France et 5 à l'étranger.
76 % du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé par l'activité jeux, qui reste l'activité dominante.
L'implantation des 24 casinos en France et des 5 autres casinos à l'étranger, exploités par les filiales de Groupe Partouche, sont répartis de la manière suivante :

FRANCE

Régions	Commune d'implantation du casino
Nord–Pas-de-calais	Saint-Amand-les-Eaux, Boulogne-sur-Mer, Le Touquet, Calais, Berck-sur-Mer
Haute-Normandie	Forges-les-Eaux, Dieppe
Basse-Normandie	Cabourg
Rhône-Alpes	La Tour-de-Salvagny, Lyon, Saint-Galmier
Auvergne	Vichy (Élysée Palace et Grand Café), Royat, La Bourboule, Le Mont-Dore
Languedoc–Roussillon	Gruissan
Hérault	Palavas-les-Flots
Provence–Alpes–Côte d'Azur	Cannes, Juan-les-Pins, Beaulieu, Aix-en-Provence, Grasse, La Ciotat

ÉTRANGER

Pays	Implantation du casino
BELGIQUE	Knokke Le Zoute
TUNISIE	Djerba
ESPAGNE	San Roque
ROUMANIE	Bucarest
MAROC	Agadir

Organisation interne du Groupe

La SA GROUPE PARTOUCHE est la holding d'un ensemble de sociétés dont l'activité est essentiellement orientée vers les loisirs, casinos, restaurants, dancings, bars. Elle est la société mère cotée au Règlement mensuel de la Bourse de PARIS (code Sicovam 5354).
Groupe Partouche assume une fonction de direction de l'ensemble du groupe, et l'ensemble de ces moyens sont consacrés à l'animation et à la direction des sociétés filiales.

Elle fournit à ses filiales un ensemble de prestations, définies dans le cadre d'une convention de prestations de services de sièges. Ces prestations sont notamment des services financiers, de marketing, d'assistance technique, de formation et de recrutement du personnel, des services administratifs et de secrétariat général, le secrétariat juridique de la société, des services de gestion financière, d'assistance comptable et de centrale d'achats.
La rémunération payée par chaque filiale à Groupe Partouche est calculée de manière forfaitaire sur la base de 2 % du chiffre d'affaires hors taxes. Au titre de l'exercice clos le 31 octobre 1999, le montant total perçu à ce titre a été de 26 921 529 F hors taxes.

Intéressement du personnel

Dans la SA Groupe Partouche, il n'existe à ce jour aucun contrat d'intéressement et de participation du personnel.

Nombre de concessions d'exploitation d'un casino et leur durée

La durée de la concession municipale d'un casino n'excède jamais 18 ans. Aujourd'hui, nous comptons 27 filiales de Groupe Partouche titulaires d'un contrat de concession pour l'exploitation d'un casino. Parmi ces sociétés, 24 ont obtenu l'autorisation ministérielle pour l'exploitation des jeux. Sur les trois autres, une filiale doit adresser une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Intérieur. Les deux autres filiales doivent renouveler leur demande d'autorisation d'exploitation des jeux.
Deux concessions arrivent à échéance cette année 2000, et quatre autres dans les trois ans à venir.
Au cours de l'exercice, les concessions de Boulogne-sur-Mer (SA Numa) et du Touquet (SA Casinos du Touquet) ont été renouvelées pour une durée de 18 ans.
L'analyse des procédures de renouvellement des cahiers des charges incite à penser qu'il y a peu de risque de voir intervenir la perte d'une concession.
En conséquence, nous ne prévoyons pas à ce titre d'impact négatif sur la situation financière du Groupe à court terme.



RENSEIGNEMENTS DE CARACTèRE GéNéRAL CONCERNANT LA SOCIéTé ET SON CAPITAL

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Dénomination (article 2 des statuts)

La société se dénomme Groupe Partouche et a pour sigle GP.

Siège social (article 4 des statuts)

Le siège social est situé à Paris (75017) au 141 *bis*, rue de Saussure.

Nationalité

La société est régie par la législation française.

Forme juridique

La société est de forme anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, régie par la loi sur les sociétés commerciales du 24 juillet 1966 et le décret du 23 mars 1967.

Durée (article 5 des statuts)

La durée de la société, initialement fixée au 31 octobre 2008, est prorogée de 50 années par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 1994 et elle expirera en 2058, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous pays :
- la gestion administrative, financière et comptable de toutes sociétés constituées ou à constituer, notamment dans le secteur des loisirs, de l'hôtellerie, des jeux ;
- la prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit dans ces sociétés ;
- l'assistance de ces sociétés et entreprises par la fourniture de services de toutes natures en vue de favoriser leur développement ;
- la réalisation d'opérations d'achat ou de vente de tous titres sur les marchés français et étrangers ;
- l'activité professionnelle de marchand de biens définie comme l'achat et la vente de biens mobiliers et immobiliers.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- la prise, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Registre du commerce et des sociétés

La société est immatriculée sous le numéro 588 801 464 RCS Paris.

Code APE

741 J.

Exercice social

L'exercice social débute le 1er novembre et se termine le 31 octobre de chaque année.

Affectation et répartition statutaire des bénéfices (article 40 des statuts)

• Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales, ainsi que tous amortissements de l'actif social et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels.

• Les bénéfices nets sont affectés et répartis de la manière suivante :

1°/ Sur les bénéfices nets de l'exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures ; il est prélevé tout d'abord cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi, jusqu'à ce que ce fond ait atteint le dixième du capital.

2°/ Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi, et augmenté des reports bénéficiaires.
Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.
Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.
Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque l'actif net est ou deviendrait à la suite de celle-ci inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.
L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de disposition exceptionnelle ; en ce cas, la résolution doit indiquer expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.
Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

3°/ L'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire et le paiement en actions, dont le prix d'émission est préalablement fixé selon les modalités prévues par la loi. L'offre de paiement en actions doit être faite simultanément à tous les actionnaires. La demande du paiement du dividende en actions doit intervenir dans le délai fixé par l'Assemblée Générale, délai qui ne peut être supérieur à trois mois de cette Assemblée.

Règles communes aux assemblées générales

Délais et modes de convocation - Information des actionnaires (article 27 des statuts)

• L'Assemblée Générale est convoquée par le Directoire, à défaut, par le Conseil de surveillance ou les commissaires aux comptes, dans les conditions de l'article 194 du décret, ou par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé, à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social, ou par le liquidateur.

• Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

• Les convocations sont faites par un avis inséré dans l'un des journaux habilités à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires*. Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués par lettre ordinaire ; ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée s'ils adressent à la société le montant des frais de recommandation.
Le délai entre la dernière de ces lettres ou insertion et la date de l'Assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.
L'avis de convocation indique la dénomination sociale éventuellement suivie de son sigle, de la forme de la société, du montant du capital social, de l'adresse du siège social, des numéros d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés et au Répertoire national des entreprises, des jour, heure et lieu de l'Assemblée ainsi que de sa nature et de son ordre du jour.
L'objet des questions inscrites à l'ordre du jour doit être indiqué avec clarté et précision.
Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement faute de quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première, et l'avis de convocation rappelle la date de la première Assemblée.
Toute Assemblée irrégulièrement convoquée peut être annulée ; toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires étaient présents ou représentés.
La formule de procuration envoyée par la société ou la personne désignée par elle à cet effet doit informer les actionnaires d'une manière très apparente que s'ils en font retour sans indication de mandataire, il sera émis en leur nom un vote favorable à l'adoption des projets des résolutions présentées ou agréées par le Directoire ; à la formule de procuration doivent être joints les documents énumérés par l'article 133 du décret.

L'information des actionnaires, préalablement à toute Assemblée, est assurée :

a) Par l'envoi, sur leur demande, à tout actionnaire de l'ordre du jour de l'Assemblée, de tous les projets de résolutions, des notices sur les membres du Directoire et du Conseil de surveillance et sur les candidats à ces postes, du rapport du Directoire et des observations du Conseil de surveillance, et de l'exposé sommaire de la situation de la société et du tableau des résultats des cinq dernières années.
En outre, doivent être joints à cet envoi :
- s'il s'agit de l'Assemblée Générale annuelle : le compte de résultat, le bilan et le rapport spécial des commissaires aux comptes ;
- s'il s'agit d'une Assemblée Générale Extraordinaire : le cas échéant, le rapport des commissaires aux comptes.

b) Par la tenue à la disposition des actionnaires dans les délais prévus par la loi, au siège social, des documents ci-dessus ainsi que de l'inventaire social, de la liste des actionnaires, et de l'indication du montant global des rémunérations versées aux cinq ou dix personnes les mieux rémunérées de la société, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes et le cas échéant du projet de fusion ou de scission.

Vote par correspondance
Tout actionnaire pourra voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions légales et dont il ne sera tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Admission aux assemblées (article 28 des statuts)

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions ; nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.
Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres des actions, et, pour les actions au porteur, au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, du certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en comptes de la date de ce dépôt jusqu'à la date de l'Assemblée. Ces formalités doivent être accomplies cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

Droit de vote (article 31 des statuts)

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation, sauf dans les assemblées générales constitutives ou à caractère constitutif, dans lesquelles chaque actionnaire ne peut disposer de plus de dix voix ; le mandataire d'un actionnaire dispose des voix de son mandant dans les mêmes conditions et la même limite.

Existences de droits de vote multiples

Néant.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital social

Le capital social s'élève au 1er mars 2000 à 560 266 434 francs.
Il est divisé en 6 156 774 actions, d'une seule catégorie de 91 francs chacune, libérées entièrement de leur valeur nominale.

Franchissement de seuils statutaires et sanctions en cas de manquement à ces déclarations (article 12 des statuts)

Les actionnaires, conformément à l'article 356-1 § 5 de la loi sur les sociétés commerciales, devront informer la société du nombre d'actions qu'ils détiennent directement ou indirectement, seuls ou de concert, chaque fois que leur participation franchira un seuil fixé à 2 % du capital social ou un multiple de ce dernier pourcentage.
En cas de non-respect de cette obligation supplémentaire d'information, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la société, lorsque les actions de la société sont admises à la cote officielle d'une Bourse ou au second marché.

Autorisation de rachat d'actions par la société

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 24 avril 1998, nous nous sommes dotés d'une autorisation de rachat d'actions propres en application des dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966. Cette autorisation d'une durée de 18 mois, qui n'a pas été utilisée, est venue à expiration le 23 octobre 1999.
L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 1999 a autorisé le Directoire en application des dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, pour une durée de 18 mois qui expire le 25 septembre 2000, à acquérir au plus 10 % du nombre d'actions composant le capital social. Cette autorisation a été accompagnée d'une note d'information visée par la COB en date du 10 mars 1999, visa n° 99-210. À ce jour, cette autorisation n'a pas été utilisée.



RENSEIGNEMENTS DE CARACTèRE GéNéRAL CONCERNANT LA SOCIéTé ET SON CAPITAL

Capital autorisé mais non émis

Le Directoire bénéficie des autorisations suivantes données par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 1998, pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital. Ces autorisations sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'opération autorisée par l'AGE du 24/04/98	Durée de l'autorisation (1)	Montant maximal en FF	Montant maximal En euros	Modalités
Augmentation de capital				
En numéraire	23 juin 2000	300 000 000 F	45 734 705,17	avec droit préférentiel de souscription sans droit préférentiel de souscription
Par incorporation de réserves primes ou bénéfices	23 juin 2000	300 000 000 F	45 734 705,17	
Par émission de titre d'emprunt	23 juin 2000	800 000 000 F	121 959 213,79	avec droit préférentiel de souscription sans droit préférentiel de souscription

(1) 26 mois à compter de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 1998.

Évolution du capital social au cours des cinq dernières années

Années (du 1er novembre 1994 au 31 octobre 1999)		Montant des variations de capital (en FF) Nominal	Prime	Montants successifs du capital (en FF)	Nombre cumulé d'actions
1995	AGE du 3 janvier 1995 et CA du 4 avril 1995. Augmentation du capital de 103 434 000 F par apport en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la Banque de Vizille.	47 062 470	56 371 530	470 623 790	5 171 690
1996			470 623 790	5 171 690	
1997	AGE du 4 avril 1997. Augmentation de capital par apport en nature (ratification du traité d'apport des 10 008 actions de M. Lucien Wilms de la SA Sathel à Groupe Partouche SA).	89 642 644	304 390 956	560 266 434	6 156 774
1998				560 266 434	6 156 774
1999				560 266 434	6 156 774

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE

Principaux actionnaires février 2000	Nombre d'actions détenues	% du capital et des droits de vote (3)
Financière Partouche SA (1)	3 855 500	62,62 %
Sogesic SARL (2)	284 500	4,62 %
Famille Partouche	276 107	4,49 %
Sous-total	4 416 107	71,73 %
Public (4)	1 740 667	28,27 %
Total	**6 156 774**	**100 %**

(1) La SA Financière Partouche est une holding familiale.
(2) La SARL Sogesic est une centrale d'achats du Groupe.
(3) Il n'existe pas de droits de vote double.
(4) Dont identifiés précisément, M. Lucien Wilms détenant 7,43 % du capital et la société EEM (Belgique) détenant 7,74 % du capital.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant 5 % ou plus du capital ou des droits de vote autres que ceux indiqués ci-dessus.
Aucun titre n'est détenu par les salariés.

Évolution de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices

Identité des principaux groupes d'actionnaires	31 octobre 1997 (n – 2)	31 octobre 1998 (n – 1)	31 octobre 1999 (n)
Financière Partouche SA	62,62 %	62,62 %	62,62 %
Sogesic SARL	4,62 %	4,62 %	4,62 %
Famille Partouche	4,53 %	4,49 %	4,48 %
Sous-total	71,77 %	71,73 %	71,72 %
Public	28,23 %	28,27 %	28,28 %
Total	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**

Pacte d'actionnaire

À la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaire.

Capital potentiel

Il n'existe aucun autre titre que ceux indiqués ci-dessus.

Options

Il n'existe à ce jour aucun plan d'options de souscriptions d'actions.

Volumes traités, évolution des cours depuis 18 mois (source SBF)

Période		Cours extrêmes plus haut FF	plus haut Euros	plus bas FF	plus bas Euros	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en millions) FF	Capitaux échangés (en millions) Euros
1998	Septembre	424,00	64,64	355,00	54,12	29 978	11,81	1,80
	Octobre	430,00	65,55	361,00	55,03	49 620	19,92	3,04
	Novembre	470,00	71,65	400,50	61,06	83 750	38,18	5,82
	Décembre	463,00	70,58	410,00	62,50	42 746	18,27	2,79
1999	Janvier	499,18	76,10	410,30	62,55	26 118	11,48	1,75
	Février	496,56	75,70	399,48	60,90	79 796	46,04	5,40
	Mars	472,29	72,00	402,10	61,30	101 647	45,13	6,88
	Avril	434,90	66,30	411,61	62,75	23 796	9,97	1,52
	Mai	442,77	67,50	419,81	64,00	21 566	9,31	1,42
	Juin	495,25	75,50	413,91	63,10	59 229	27,22	4,15
	Juillet	472,29	72,00	411,94	62,80	49 160	21,38	3,26
	Août	432,93	66,00	404,07	61,60	24 226	10,17	1,55
	Septembre	449,99	68,60	415,22	63,30	83 301	36,01	5,49
	Octobre	445,39	67,90	413,91	63,10	40 851	17,38	2,65
	Novembre	452,61	69,00	426,37	65,00	50 505	22,04	3,36
	Décembre	560,84	85,50	442,77	67,50	75 999	37,26	5,68
2000	Janvier	596,26	90,90	500,50	76,30	164 324	92,95	14,17
	Février	544,44	83,00	463,76	70,70	114 630	56,22	8,57

MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

L'action Groupe Partouche admise à la cote du second marché de la Bourse de Paris le 29 mars 1995 est depuis le 2 novembre 1998 à la cote du règlement mensuel de la Bourse de Paris - (code 5354). L'action Groupe Partouche est une valeur de l'indice SBF 250.

Établissement assurant le service financier de la société

Le service des transferts et le paiement des dividendes sont assurés par la Lyonnaise de Banque - Direction des traitements administratifs - Division titres émetteurs, chemin Antoine-Pardon - 69160 Tassin-la-Demi-Lune.

DIVIDENDES

Le dividende distribué par action au titre de l'exercice clos le 31 octobre 1999 est de 11,00 FF net (1,68 euro), soit un montant brut de 16,50 FF avec avoir fiscal (soit 2,52 euros).
Par ailleurs, les dividendes distribués au titre des cinq exercices précédents ont été les suivants :

En francs français et en euros	Exercice clos le 31/10/1994	Exercice clos le 31/10/1995	Exercice clos le 31/10/1996	Exercice clos le 31/10/1997	Exercice clos le 31/10/1998
Montant du dividende global	16 290 820	31 030 140	41 373 520	55 410 966	61 567 740
Dividende net par action	3,50	6,00	8,00	9,00	10,00
Impôt payé	1,75	3,00	4,00	4,50	5,00
Revenu global par action	5,25	9,00	12,00	13,50	15,00

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1999, il n'a été versé aucun acompte sur dividende.
Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité est prescrit dans les conditions prévues par la loi au profit de l'État (versement au service des Domaines).

LES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRôLE DES COMPTES



LES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Hubert BENHAMOU
Président du Directoire

ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

À notre connaissance les données du présent document de référence sont conformes à la réalité, elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société ; elle ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Hubert BENHAMOU

LES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Les commissaires aux comptes

Identité des commissaires aux comptes titulaires et suppléants	Date de la première nomination	Date d'expiration du mandat
Titulaire		
KPMG Audit – Fiduciaire de France 1, cours Valmy - 92923 Paris la Défense Cedex	AGO du 2 octobre 1993	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2003
Suppléant		
Monsieur Gérard RIVIÈRE 1, cours Valmy - 92923 Paris la Défense Cedex	AGO du 24 avril 1998	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2003
Titulaire		
Monsieur José DAVID 47, av. du Président-Roosevelt - 92330 Sceaux	AGO du 4 février 1995	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2003
Suppléant		
Monsieur Emmanuel QUINIOU 62, rue de la Faisanderie - 75116 Paris	AGO du 8 mars 1996	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2003

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans le présent document en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.
Les comptes annuels et les comptes consolidés des exercices clos les 31 octobre 1997, 1998 et 1999 ont fait l'objet d'un audit par nos soins.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées.

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit – Fiduciaire de France
Maïr FERERES

José DAVID

LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Alain CENS
Directeur financier
Tél. : 01 47 64 33 45

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RéFéRENCE

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales rubriques exigées dans le cadre du règlement 98-01 de la Commission des Opérations de Bourse.

pages

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

Les responsables du document de référence . . . 69
Attestation des responsables du document de référence . . . 69
Les responsables du contrôle des comptes . . . 69
Le responsable de l'information . . . 69

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

Renseignements de caractère général concernant la société . . . 64
Renseignements de caractère général concernant le capital . . . 65
Répartition actuelle du capital et des droits de vote . . . 66
Marché des titres de la société . . . 67
Dividendes . . . 68

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ

Présentation de la société et de ses filiales . . . 61
Analyse des risques de la société . . . 62
Faits exceptionnels et litiges . . . 62
Effectif . . . 62
Politique d'investissements . . . 62

PATRIMOINE – SITUATION FINANCIÈRE – RÉSULTATS

Comptes consolidés du Groupe . . . 23
Comptes sociaux de la société . . . 41

ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Identification des organes de direction et de surveillance . . . 59
Rémunérations allouées aux organes de direction ou de surveillance . . . 59

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Évolution prévisible . . . 18
Perspectives d'avenir . . . 19

COB

Document de référence établi en application du règlement 98-01 de la COB.
Il a été enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse
en date du 10 mars 2000, sous le numéro R. 00- 060
Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière
que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission.

CONCEPTION - RéALISATION

IPS COMMUNICATION
12-14, PLACE DU GÉNÉRAL KŒNIG - 75017 PARIS - TÉL. 01 45 74 76 11

PRINTED IN FRANCE

CRéDIT PHOTOS : MARCEL PARTOUCHE SEBBAN



141 *bis*, rue de Saussure 75017 Paris
Téléphone : 01 47 64 33 45 - Télécopie : 01 47 64 19 20
http:// www.partouche.fr